



RAPPORT DE DURABILITÉ

2015-2016

Institut fédéral pour le
**Développement
Durable** 

Avant-propos du directeur a.i.

Chère partie prenante,

Vous voici en présence du deuxième rapport de durabilité de l'Institut fédéral pour le Développement Durable. Cette édition, qui, à l'instar de la précédente, couvre une période de 2 ans, est placée sous le signe des nouveaux « Sustainability Reporting Standards » de la « Global Reporting Initiative ».

Le rapport se fonde sur notre précédent rapport GRI (2013-2014), mais présente également de nouveaux angles de vue. Ces deux dernières années, l'Institut fédéral pour le Développement durable a poursuivi le développement de sa stratégie et l'a peaufinée, notamment grâce à trois événements importants. Fin 2015, le programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030 a été approuvé. En juin 2016 s'est tenu notre premier véritable dialogue entre parties prenantes. Enfin, en 2016, nous avons été associés au processus « Redesign » des autorités fédérales. Ces trois événements nous ont permis de fixer de nouveaux objectifs opérationnels, objectifs qui doivent nous permettre de maximaliser notre contribution au développement durable à l'horizon 2020.

Le rapport aborde également les différentes initiatives que nous avons prises au cours des deux dernières années afin de concrétiser nos missions principales, nos « material topics », nos objectifs tant stratégiques qu'opérationnels ainsi que les attentes de nos parties prenantes.

En tant qu'organisation publique, nous accordons une importance particulière à la transparence. Elle constitue à nos yeux le fondement nécessaire à toute collaboration avec d'autres services publics et d'autres organisations. Nous sommes convaincus que nous ne pouvons atteindre nos objectifs seuls. La collaboration avec nos parties prenantes est essentielle. Ce rapport entend contribuer à cette transparence et ainsi jeter les bases d'une collaboration et d'un dialogue étroits.

Je vous souhaite une agréable lecture et espère que ce rapport vous éclairera sur la façon dont nous souhaitons, en tant qu'organisation publique et dans le cadre de nos compétences, réaliser les objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que les objectifs à long terme des autorités fédérales en matière de développement durable. J'espère néanmoins avant tout que ce rapport vous encouragera à engager le dialogue avec nous afin que nous allions nos forces en faveur d'une société durable.

Dieter Vander Beke - Directeur a.i. de l'IFDD

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos du directeur a.i. | 2 |
| 1. À propos de l'IFDD | 4 |
| 1.1. IFDD et CIDD | 5 |
| 1.2. Notre mission et nos valeurs | 6 |
| 1.3. Nos missions clés | 6 |
| 1.4. Nos responsabilités et nos limites | 7 |
| 1.5. Nos objectifs stratégiques | 8 |
| 1.6. L'IFDD en quelques mots | 9 |
| 2. Événements importants en 2015-2016 | 13 |
| 2.1. Programme 2030 et SDGs | 15 |
| 2.2. Premier dialogue stakeholders | 16 |
| 2.3. Redesign | 17 |
| 3. Nos nouveaux objectifs opérationnels et réalisations | 18 |
| 4. Contenu GRI | 43 |
| A savoir sur les SDGs ! | 46 |

STRUCTURE DE CE RAPPORT DE DURABILITÉ

1 À propos de l'IFDD

2 Événements importants qui ont influencé la politique et le fonctionnement de l'IFDD en 2015-2016

3 En 2016, l'IFDD se fixe de nouveaux objectifs opérationnels

1

À propos de l'IFDD



1. À propos de l'IFDD

1.1. L'IFDD et la CIDD

L'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) est un petit service public fédéral dynamique. L'IFDD est lié à la Chancellerie du Premier Ministre, mais relève de la compétence de la ministre en charge du Développement durable.

L'IFDD est responsable de **la préparation de la politique fédérale** en matière de développement durable et **coordonne l'exécution de cette politique**. Nous sommes également un **centre d'expertise** sur le développement durable et nous mettons notre expertise à la disposition d'autres services publics et organisations indépendantes des pouvoirs publics.

La préparation de la politique fédérale de développement durable ainsi que son exécution sont assurées en collaboration avec d'autres services publics fédéraux. Le développement durable est un thème transversal et incombe à la responsabilité de tous les ministres et services publics fédéraux. En vue de coordonner toutes ces actions, une Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD) a été créée par la loi du 5 mai 1997, la loi de base sur le développement durable au niveau fédéral.¹ Les sessions plénières de la CIDD ont lieu en moyenne tous les deux mois et rassemblent les représentants des services publics fédéraux, un représentant du Bureau fédéral du Plan et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Les communautés et les régions sont aussi représentées à la CIDD. Outre les sessions plénières, plusieurs groupes de travail sont actifs au sein de la CIDD. Voici les principaux groupes de travail qui ont été actifs en 2015 et 2016 :

| CIDD PLÉNIÈRE | |
|---|---|
| Le Groupe de Travail Stratégie fédérale | Le Groupe de Travail Objectifs de Développement durable dans la stratégie des services publics fédéraux |
| Le Groupe de Travail Politique internationale | |
| Le Groupe de Travail Marchés publics durables | Le Groupe de Travail Responsabilité sociétale |
| Groupe de Travail Inégalités de Santé | |

La CIDD est présidée par le directeur de l'IFDD. L'IFDD est également responsable du secrétariat de la CIDD et les différents groupes de travail sont généralement présidés par les experts de l'IFDD.

Les liens entre l'IFDD et la CIDD sont donc multiples. On ne peut donc pas toujours établir une délimitation claire entre d'une part les initiatives et les actions de l'IFDD et d'autre part les initiatives et les actions qui découlent de la collaboration avec d'autres membres de la CIDD. Étant donné que la collaboration avec toutes les parties intéressées est favorable à l'obtention d'une politique durable ou d'actions durables, cette interaction s'inscrit complètement dans l'esprit du développement durable.

Vous trouverez de plus amples informations sur la CIDD, ses groupes de travail et ses activités dans le rapport annuel de la CIDD : <http://www.developpementdurable.be/fr/documents>

Bien qu'il y ait donc un lien évident entre l'IFDD et la CIDD, ce rapport portera uniquement sur l'IFDD, sauf mention contraire.

1. Conformément à la loi du 5 mai 1997, la CIDD a pour tâche :

- 1) De donner des indications à l'IFDD et les thèmes au Bureau fédéral du Plan lors de leurs missions ;
- 2) De coordonner le rapport des membres de la CIDD, qui doit être publié 18 mois avant la fin de la durée du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) ;
- 3) De préparer l'avant-projet et le projet de PFDD ;
- 4) De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD ;

1.2. Notre mission et nos valeurs

NOTRE MISSION

En tant que service public fédéral, nous entendons donner forme à la politique fédérale sur le développement durable afin de soutenir, renforcer et accélérer la transition vers une société durable. Nous voulons à cet effet faire concorder l'utilisation des ressources, la destination des investissements, l'orientation du développement technologique et les changements institutionnels avec les besoins des générations actuelles et futures.

NOS VALEURS

Depuis 2010, l'IFDD vise trois valeurs : Motivation, Intégration et Innovation. Ces valeurs se traduisent de la manière suivante :

- **Motivation:** l'IFDD ne fuit pas les défis, il les relève !
- **Intégration:** l'IFDD cherche des solutions durables via une approche transversale.
- **Innovation:** L'IFDD entend créer le changement grâce à des idées innovantes.

1.3. Nos missions clés

Lors de sa création le 21 février 2014 en tant que successeur du Service public fédéral de Programmation pour le Développement durable (SPP DD), l'IFDD a reçu trois missions du gouvernement. Ces missions sont formulées dans son arrêté constitutif. Outre ces trois missions clés, le groupe de pilotage de l'IFDD a avancé deux missions supplémentaires. La politique fédérale en matière de développement durable est une politique transversale², mais des actions politiques spécifiques peuvent aussi être prises par la ministre fédérale compétente pour le développement durable dans le cadre des compétences qui lui sont propres. Le groupe de pilotage voudrait aussi refléter ces aspects dans les missions de l'Institut.

Les cinq missions clés de l'IFDD sont illustrées dans le tableau suivant :

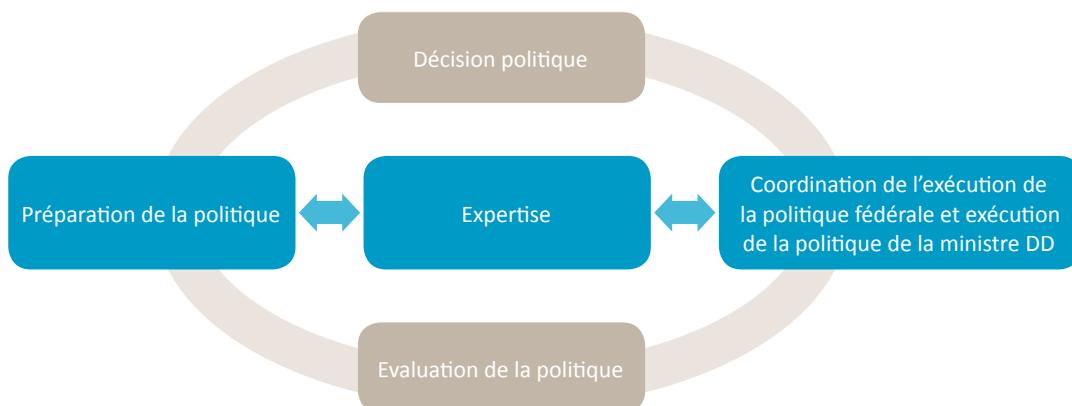
NOS 5 MISSIONS CLÉS

| | |
|--|--------------|
| 1. La préparation de la politique fédérale en matière de développement durable | AR 21/2/2014 |
| 2. La préparation de la politique en matière de développement durable | |
| 3. La coordination de l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable | AR 21/2/2014 |
| 4. L'exécution de la politique en matière de développement durable | |
| 5. Le développement de l'expertise sur le développement durable et sa mise à disposition | AR 21/2/2014 |

2. La politique transversale se caractérise par le fait que la réalisation de ses objectifs requiert une collaboration entre différents domaines politiques fédéraux et avec d'autres niveaux politiques, la société civile et d'autres parties prenantes.

1.4. Nos responsabilités et nos limites

En tant que service public, l'IFDD a plusieurs responsabilités spécifiques qui peuvent être prises dans le cadre d'un cycle politique. Le schéma suivant illustre le cycle politique et indique que plusieurs éléments de celui-ci ressortent de la responsabilité de l'IFDD, mais pas tous. L'IFDD ne prend donc pas de décisions politiques lui-même. Dans une démocratie, cela incombe évidemment à la responsabilité du gouvernement et du parlement.



L'IFDD est d'une part responsable de la **préparation** de la politique. Dans ce cadre, il implique autant que possible les parties prenantes. L'IFDD n'est toutefois pas responsable de la décision finalement prise. Cette décision politique ressort de la responsabilité de la ministre et du gouvernement. Une fois qu'une décision politique est prise, il incombe de nouveau à la responsabilité de l'IFDD d'assurer l'**exécution** de cette politique (si cela tombe dans son domaine de compétence) ou la **coordination** de son exécution par et en collaboration avec d'autres services publics fédéraux. À ce niveau aussi, l'IFDD considère qu'il lui revient de veiller à ce que l'exécution se déroule autant que possible en concertation avec ses parties prenantes.

L'IFDD est aussi responsable de l'évaluation de ses propres projets, mis en place avec l'accord du ministre compétent pour le développement durable. L'évaluation de la politique fédérale générale sur le développement durable³ ne ressort toutefois pas de ses responsabilités.

Chaque année, le programme de travail de l'IFDD est consigné dans la note politique Développement durable de la ministre. L'IFDD soumet à cet effet une proposition à la ministre. La note politique est présentée par la ministre au gouvernement, puis au parlement. La note politique est associée au budget Développement durable.

3. L'évaluation politique générale a été attribuée au Bureau fédéral du Plan (BFP) par la loi du 5 mai 1997. Le BFP dresse à cet effet le Rapport fédéral. Ce rapport est publié en deux parties : une première partie traite de la situation et de l'évaluation de la politique fédérale en matière de développement durable, tandis qu'une deuxième partie est une prospective. Les différents rapports fédéraux peuvent être consultés via ce lien : <http://www.plan.be/aboutus/overview.php?lang=fr&TM=71>

1.5. Nos objectifs stratégiques

L'IFDD a défini 4 objectifs ou ambitions à plus long terme, qui orientent la manière dont nous voulons donner forme à notre mission et nos missions clés dans les limites de nos responsabilités.

1

L'IFDD veut être le moteur de la politique de développement durable en Belgique.

Nous voulons y parvenir en jouant un rôle central dans le cadre de la préparation, de l'exécution et de la coordination de l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable. Nous voulons réaliser cet objectif en collaboration avec les différentes parties prenantes.

2

L'IFDD veut orienter et configurer la concrétisation de la Vision fédérale à long terme pour un développement durable (2050) ainsi que les objectifs de développement durable des Nations unies (2030) en Belgique.

La Vision à long terme pour un développement durable (VLT), qui a été approuvée par le gouvernement fédéral après un débat parlementaire, met en avant 55 objectifs rassemblés autour de quatre défis. Ce sont ces objectifs que le gouvernement fédéral veut réaliser d'ici 2050. Les Sustainable Development Goals (SDGs, soit les Objectifs de développement durable) sont 17 objectifs et 169 sous-objectifs définis au niveau international par les Nations unies (ONU). La Belgique a approuvé les SDGs et s'est engagée à les réaliser également d'ici 2030. L'IFDD développera en collaboration avec d'autres services publics (fédéraux) et avec les parties prenantes les initiatives nécessaires pour jouer un rôle directeur lors de la mise en œuvre et la concrétisation de ces objectifs en Belgique.

3

L'IFDD veut être une référence importante en Belgique dans le soutien de la responsabilité sociétale au niveau des organisations.

La reprise et la mise en forme d'une responsabilité sociétale par une organisation traitent essentiellement de la maximisation de sa contribution au développement durable, en collaboration avec ses parties prenantes. L'IFDD développe une politique et entreprend des actions ayant pour but de faciliter et de soutenir les organisations à assumer une responsabilité sociétale (aussi bien les organisations publiques que d'autres) et de favoriser la qualité.

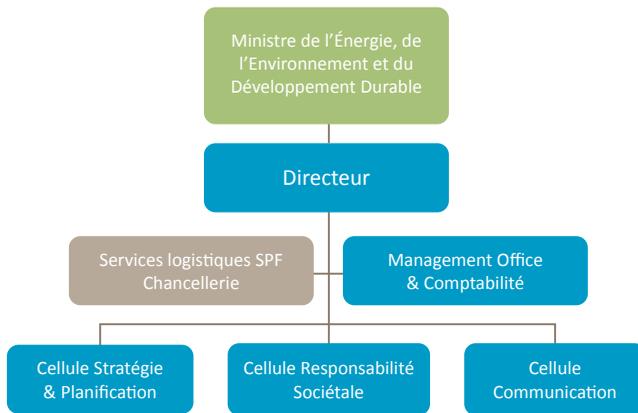
4

L'IFDD veut être un exemple incontournable pour d'autres organisations (publiques) en concrétisant sa propre responsabilité sociétale et en maximisant de la sorte notre contribution au développement durable.

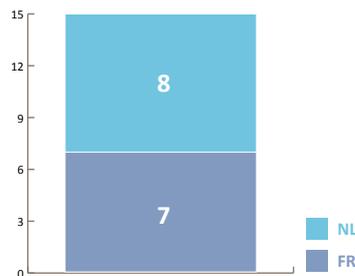
En tant qu'organisation, l'IFDD veut évidemment aussi donner le bon exemple et mettre en pratique ce que nous demandons aux autres de faire. Nous allons donc assumer et donner forme de manière ambitieuse à notre propre responsabilité sociétale, en concertation et en collaboration avec nos parties prenantes.

1.6. L'IFDD en quelques mots⁵

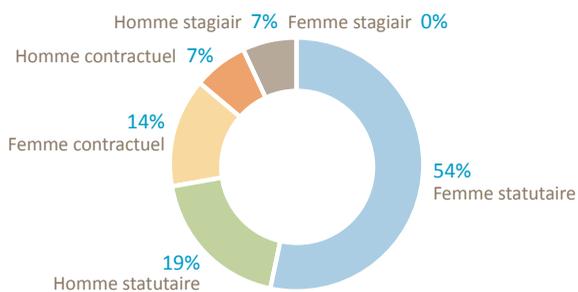
Notre organisation dans un schéma



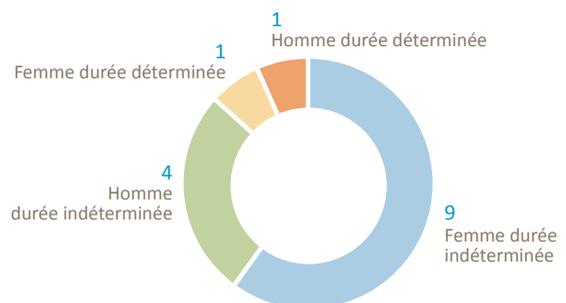
Nombre d'employés - sur la masse salariale - par rôle linguistique



La part des employés - sur la masse salariale - par statut et par sexe

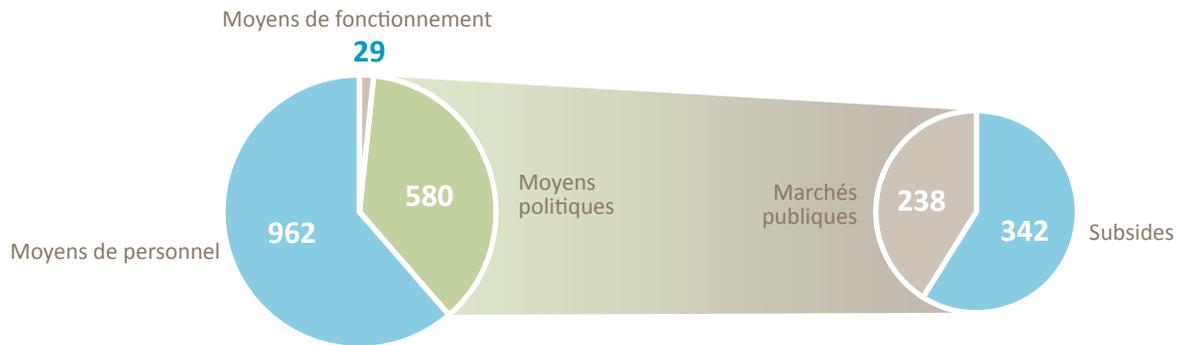


Nombre d'employés - sur la masse salariale - par type de contrat et par sexe

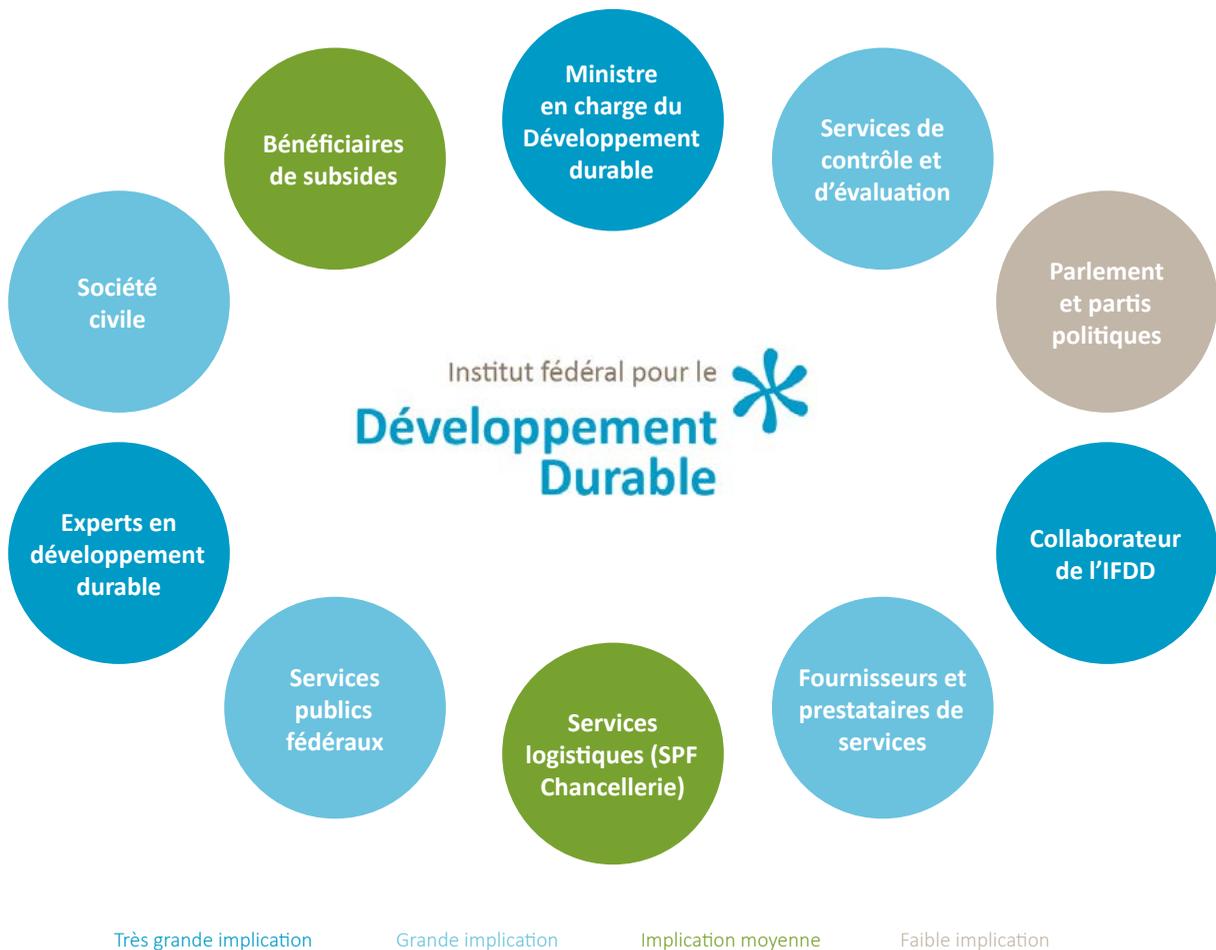


5. Les données relatives au personnel concernent la situation au 15/06/2016, sauf pour le nombre de jours de maladie (données pour l'ensemble de l'année 2016).

Budget effectivement engagé 2016 (kEur)



Nos parties prenantes⁶



6. Experts en Développement durable : les membres de la CIDD, les membres des cellules DD et tous les fonctionnaires qui contribuent, du fait de leur expertise, à la politique de développement durable. Les services publics fédéraux sont représentés par les présidents. Services de contrôle et d'évaluation : la Cour des Comptes, l'Inspecteur des Finances, la task force développement durable du BFP.

Notre matrice de matérialité

Identifiée dans le cadre de la rédaction de notre rapport de durabilité 2014 et complétée avec les résultats de la concertation stakeholder du 28 juin 2016.



| | | |
|------|----|---|
| 2014 | 1 | Complexité et abstraction du concept de DD |
| 2014 | 2 | Valeur ajoutée de l'IFDD |
| 2014 | 3 | Priorité politique et assise politique |
| 2014 | 4 | Politique cohérente |
| 2014 | 5 | Le DD dans d'autres services publics |
| 2014 | 6 | La collaboration avec d'autres acteurs |
| 2014 | 7 | La définition et le suivi des thèmes prioritaires |
| 2014 | 8 | Clarifier et expliciter l'impact du DD |
| 2014 | 9 | Satisfaction du personnel |
| 2014 | 10 | IFDD : modèle de RS |
| 2016 | 11 | SDGs |
| 2016 | 12 | Mégatendances |

Quelques instruments et sites Web récemment développés ou actualisés de l'IFDD

1. Trois sites Web



www.developpementdurable.be



www.sdgs.be



www.guidedesachatsdurables.be

2. Deux outils en ligne (cliquez sur l'image pour ouvrir l'outil)

A. Événements durables



B. Canevas de plan d'action DD pour les services publics fédéraux



Les outils sont également disponibles sur le site www.developpementdurable.be

3. Cinq manuels, guides, brochures ou canevas (cliquez sur l'image pour ouvrir le document)

A. Manuel événements durables



B. Guide de l'alimentation durable



C. 3. Fil conducteur sur le rapportage durabilité pour les services publics



D. Manuel sur la rédaction d'un plan d'action DD pour les services publics fédéraux



E. Brochure SDGs en trois langues



Les documents sont également disponibles sur le site www.developpementdurable.be.

2

**Événements importants qui
ont influencé la politique
et le fonctionnement de
l'IFDD en 2015-2016**



En 2014, nous avons publié notre 1^{er} rapport de durabilité basé sur les directives G4 GRI. Lors de la rédaction de ce rapport, 10 « material topics »⁷ ont été définis pour notre organisation. Les parties prenantes que nous avons répertoriées ont été questionnées par écrit à ce propos. Le rapport de durabilité était une suite du parcours que nous avons effectué en 2011-2012 en vue d'assurer la mise en œuvre des « directives ISO 26000 pour les organisations socialement responsables » par notre organisation (qui était encore le SPP Développement durable).

Dans le cadre du parcours ISO 26000 et sur la base des exercices stratégiques qu'exigeait la rédaction du rapport G4 GRI de 2014, nous avons pu définir quatre défis. Ils étaient basés sur les 10 topics inventoriés.

Durant les années suivantes, nous avons tenté d'affiner la mise au point de notre stratégie, car elle n'était pas toujours suffisamment claire et élaborée. Nous avons ainsi été confrontés aux limites de notre organisation. L'un de nos objectifs était notamment de vérifier l'impact de notre institut sur la politique relative au Développement durable et, par extension, sur la transition vers une société durable. Il s'est vite avéré qu'en tant qu'administration publique, nous pouvions difficilement mesurer et répertorier notre impact réel en raison de notre rôle préparatoire et de notre dépendance du niveau décisionnel politique. Par ailleurs, suite à des mesures d'économie, le budget était insuffisant pour développer et exécuter une analyse d'impact adaptée. La définition de l'impact réel de nos instruments de mesure évolutifs, comme l'outil pour les événements durables, exige plus de moyens et de données que ce dont nous disposions. Nous pouvons vérifier combien de fois nos instruments sont utilisés, mais nous n'avons aucune vision sur ce que les utilisateurs font des informations obtenues. Nous pouvons donc difficilement répertorier le changement que l'instrument induit. Plusieurs des points de mesure que nous avons choisis étaient difficiles à traduire dans la pratique et ne reflétaient pas ce que nous voulions véritablement mesurer.

Il restait donc du travail pour préciser notre stratégie. Trois évolutions qui se sont produites courant 2015, mais surtout en 2016, ont influencé notre action et notre politique et nous ont permis d'avancer dans ce processus.

7. Pour de plus amples informations, référez-vous au Rapport de durabilité 2014 (<http://www.developpementdurable.be/fr/documents>)

2.1. Le Programme de Développement durable à l'horizon 2030 et les Sustainable Development Goals (SDGs)



Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations unies a approuvé le Programme de Développement durable à l'horizon 2030. La Belgique l'a elle aussi signé. Ce programme met en avant 17 objectifs à réaliser d'ici 2030. Il s'agit des Objectifs de Développement durable, ou Sustainable Development Goals (SDGs). Pas moins de 169 sous-objectifs sont associés aux 17 objectifs, tandis que des moyens de mise en œuvre sont également identifiés. Le Programme 2030 et les SDGs présentent aussi un caractère spécifique. Ils assurent une **approche intégrée** du développement durable dans diverses dimensions. Le Programme 2030 présente aussi un **caractère universel**. Contrairement aux Objectifs du Millénaire (MDG) arrivés à échéance en 2015 et qui étaient uniquement orientés sur les pays en développement, le Programme 2030 s'adresse à tous les pays du monde. Tous les pays doivent fournir des efforts pour réaliser les objectifs et adapter leur politique aux objectifs. Enfin, le Programme 2030 est aussi **axé sur la transition**, le changement. Il exprime une forte ambition visant à attaquer les causes du développement non durable et à engager des actions qui changeront notre manière de faire. Pour de plus amples informations sur le Programme 2030 et les SDGs : www.sdgs.be.

Le Programme 2030 et les SDGs ont donné un nouveau souffle au concept de développement durable⁸ et ont rassemblé les différentes dimensions (environnement, social, économie et paix). Les SDGs veillent à ce que le développement durable soit plus concret en avançant des objectifs explicites. Au sein du gouvernement fédéral, une répartition des tâches a été réalisée parmi différents ministres le 24 juillet 2015 dans le cadre du Programme 2030. Cette répartition a veillé à ce que le ministre compétent pour le Développement durable, et donc son administration (l'IFDD en collaboration avec la CIDD) soit responsable de la mise en œuvre des aspects fédéraux des SDGs en Belgique. L'IFDD s'est vu attribuer à ce niveau la responsabilité de faire connaître les SDGs et le Programme 2030. Les SDGs veillent en outre à ce que se développe une collaboration renforcée entre les autorités régionales et fédérales en Belgique. Les objectifs que nous devons réaliser en 2030 ne ressortent pas de la compétence d'une seule entité. Il faudra donc collaborer. L'IFDD est donc devenu responsable (en collaboration avec la CIDD) au niveau fédéral de la concertation et de la collaboration sur le plan administratif avec ses organisations collègues d'autres entités. Cela implique évidemment le SPF Affaires étrangères et le Service de la Coopération au Développement.



8. Ce terme a bénéficié d'un intérêt international suite au Rapport Brundtland de 1987 et à la conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement de 1992.

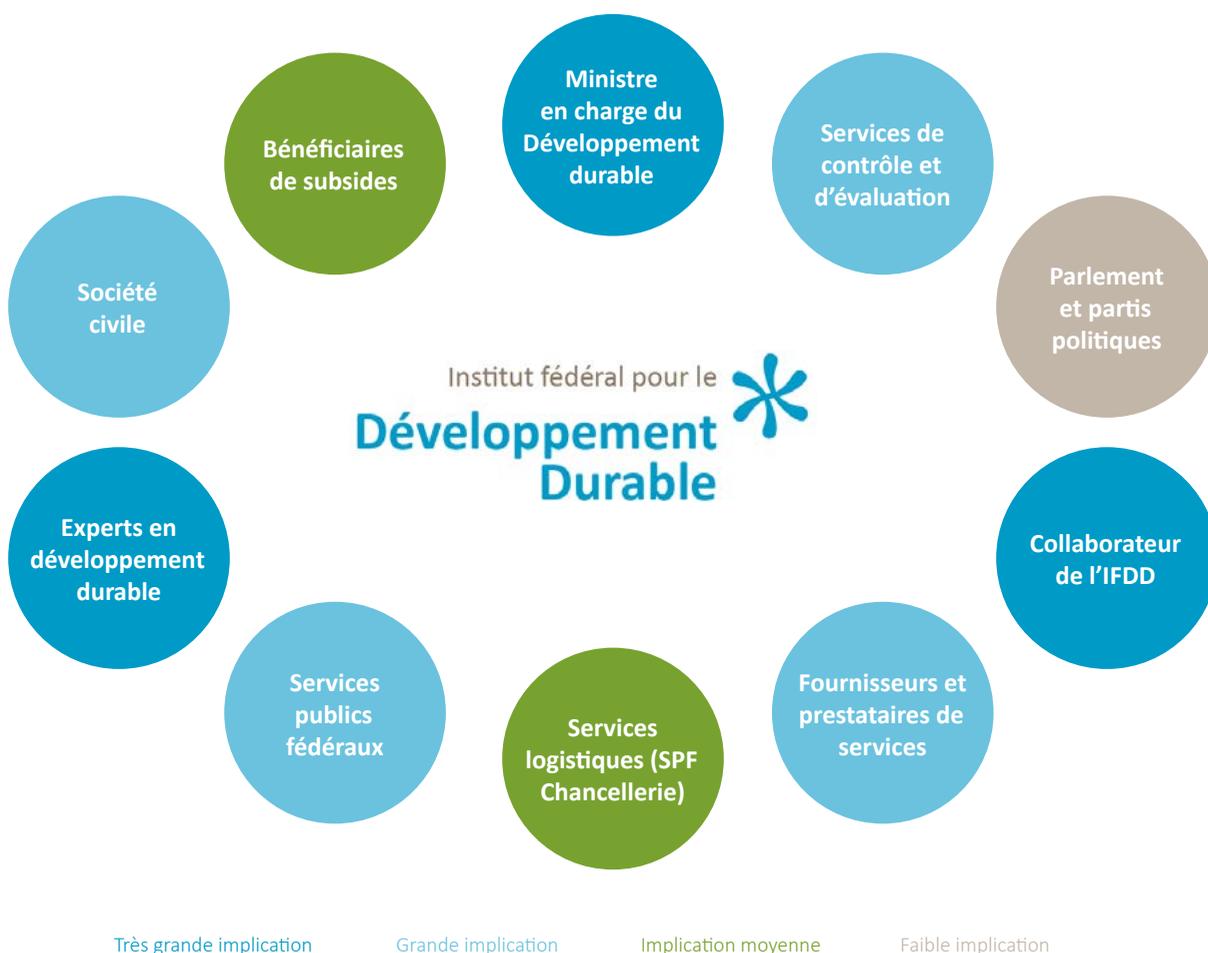
2.2. Notre premier dialogue avec les stakeholders



Le 28 juin 2016, l'IFDD a organisé un premier dialogue avec ses parties prenantes. L'IFDD implique plus souvent ses parties prenantes dans la préparation ou l'exécution d'actions politiques spécifiques⁹. Le dialogue du 28 juin était toutefois axé sur l'action et la politique de l'organisation proprement dite. Alors que nous avons impliqué les parties prenantes de manière écrite dans notre rapport G4 GRI de 2014¹⁰, un véritable dialogue a cette fois été organisé à propos de l'IFDD et des attentes de nos parties prenantes. Les mêmes parties prenantes que celles qui avaient été impliquées dans le rapport de 2014 ont été invitées à un dialogue. Un rapport de ce dialogue a été rédigé et peut être consulté via ce lien : <http://www.developpementdurable.be/fr/documents>

L'apport des parties prenantes a représenté un complément important pour notre action et notre politique. Deux défis majeurs ont été ajoutés à nos sujets matériels. **Le suivi et la mise en œuvre des SDGs** d'une part, le suivi et la communication sur les **mégatendances** d'autre part. Les deux « topics » ont donc été traduits dans les objectifs opérationnels. On a aussi fortement souligné le fait de continuer de miser sur la collaboration avec les différents acteurs de la société civile et avec les entreprises et d'autres organisations ; des mesures que l'IFDD prendra à cœur. La quête d'un contenu sensé de la notion de partenariat restera aussi un défi pour l'IFDD à l'avenir.

Nos parties prenantes



9. Ex : dans le cadre de la rédaction d'un Plan d'action national Entreprises et Droits de l'homme (cf. aussi <http://www.rs.belgium.be/fr/instruments/index-17.html>)

10. Groupes de parties prenantes interrogés : ministre du Développement durable, experts en Développement durable, les collaborateurs de l'IFDD, des membres de la société civile, des fournisseurs et prestataires de services, des bénéficiaires de subventions et des services de support du SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Quelques mots de la ministre en charge du Développement durable, Marie Christine Marghem à propos des SDGs :



« Les **objectifs de développement durable** nous invitent, entre autres, à repenser nos modes de production et de consommation, notamment en matière d'énergie. C'est un réel engagement que je prends, en tant que Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, d'apporter ma pierre à l'édifice du monde que nous laisserons aux générations futures. »

Marie Christine Marghem

2.3. Le redesign des pouvoirs publics

Dans son accord gouvernemental, le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif d'accroître l'efficacité des pouvoirs publics et d'assurer une meilleure prestation de services aux citoyens-clients via des réformes structurelles. En 2015, un programme d'optimisation baptisé « Redesign des pouvoirs publics » a été lancé à cet effet. Plusieurs parcours partiels ont été développés et le 6ème parcours a eu un impact direct sur l'IFDD. Ce parcours concernait la **création d'une nouvelle entité horizontale**, où les quatre services publics fédéraux horizontaux (SPF Personnel & Organisation, SPF Information et Technologie de la communication, SPF Budget et Contrôle de la Gestion et SPF Chancellerie du Premier Ministre) seraient rassemblés dans une seule nouvelle entité.

L'IFDD était concerné par ce 6ème parcours, car il est lié au SPF Chancellerie du Premier Ministre, qui était directement impliqué. En 2015 et 2016, l'IFDD a donc consacré beaucoup de temps aux activités menées dans le cadre de ce parcours. Le directeur a.i. de l'IFDD a été impliqué dès le départ (la phase de vision). Dans la « phase de design » ultérieure du parcours, différents groupes de travail ont été lancés, dont un groupe de travail qui devait apporter du contenu à un « cluster politique transversal ». C'était là que la politique sur le développement durable serait notamment classée.¹¹ Le directeur a.i. de l'IFDD a présidé ce groupe de travail. Un point de discussion important dans ce cadre a été le **public cible de la politique transversale**. S'agissait-il uniquement des autres services publics fédéraux ou aussi de la société civile, des entreprises et d'autres organisations, citoyens, etc. ? Si une politique sur le développement durable devait trouver sa place dans la nouvelle organisation, il serait nécessaire de ne pas limiter le public cible aux seuls services publics fédéraux ou de ne pas limiter les activités aux aspects opérationnels de ces services publics. Le travail de préparation et d'exécution politique de ces services publics devrait aussi être repris dans le scope et une collaboration avec toutes les parties prenantes (donc aussi les acteurs de la société civile, des entreprises et d'autres organisations, citoyens, etc.) devrait être prévue.



On a finalement abandonné la piste de la politique transversale, reprenant aussi un focus externe (donc aussi un public cible en dehors des services publics fédéraux). Le nouveau Service public fédéral Stratégie et Appui s'orienterait finalement vers l'assistance des ministres du Budget, de la Fonction publique et de l'Agenda numérique ainsi que vers le soutien d'autres organisations publiques fédérales dans plusieurs domaines. La nouvelle organisation horizontale assure également un contrôle sur le budget et la comptabilité.¹² L'IFDD reste finalement **une organisation indépendante** sous la compétence de la ministre compétent pour le Développement durable, liée au SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Pour l'IFDD et ses collaborateurs, tout le parcours représentait une nouvelle phase d'incertitude pour l'avenir. D'autre part, l'ensemble du parcours a obligé l'IFDD et ses collaborateurs à répertorier et préciser de manière plus explicite leurs missions clés, leurs processus, leurs groupes cibles et leurs produits/services. Le parcours a aussi permis que tous les membres de l'IFDD soient impliqués dans cet exercice stratégique et a veillé à ce que chaque collaborateur (collaboratrice) puisse plus clairement s'y retrouver dans la stratégie de l'organisation.

11. D'autres thèmes transversaux inventoriés concernaient notamment la politique de pauvreté, la politique climatique, la politique d'égalité entre les sexes, etc. La politique visant non seulement le fonctionnement interne/opérationnel des services publics, mais aussi la politique des pouvoirs publics en général pour les entreprises, les organisations, les citoyens, etc.

12. Pour plus d'informations sur le SPF Stratégie et Appui : www.bosa.belgium.be

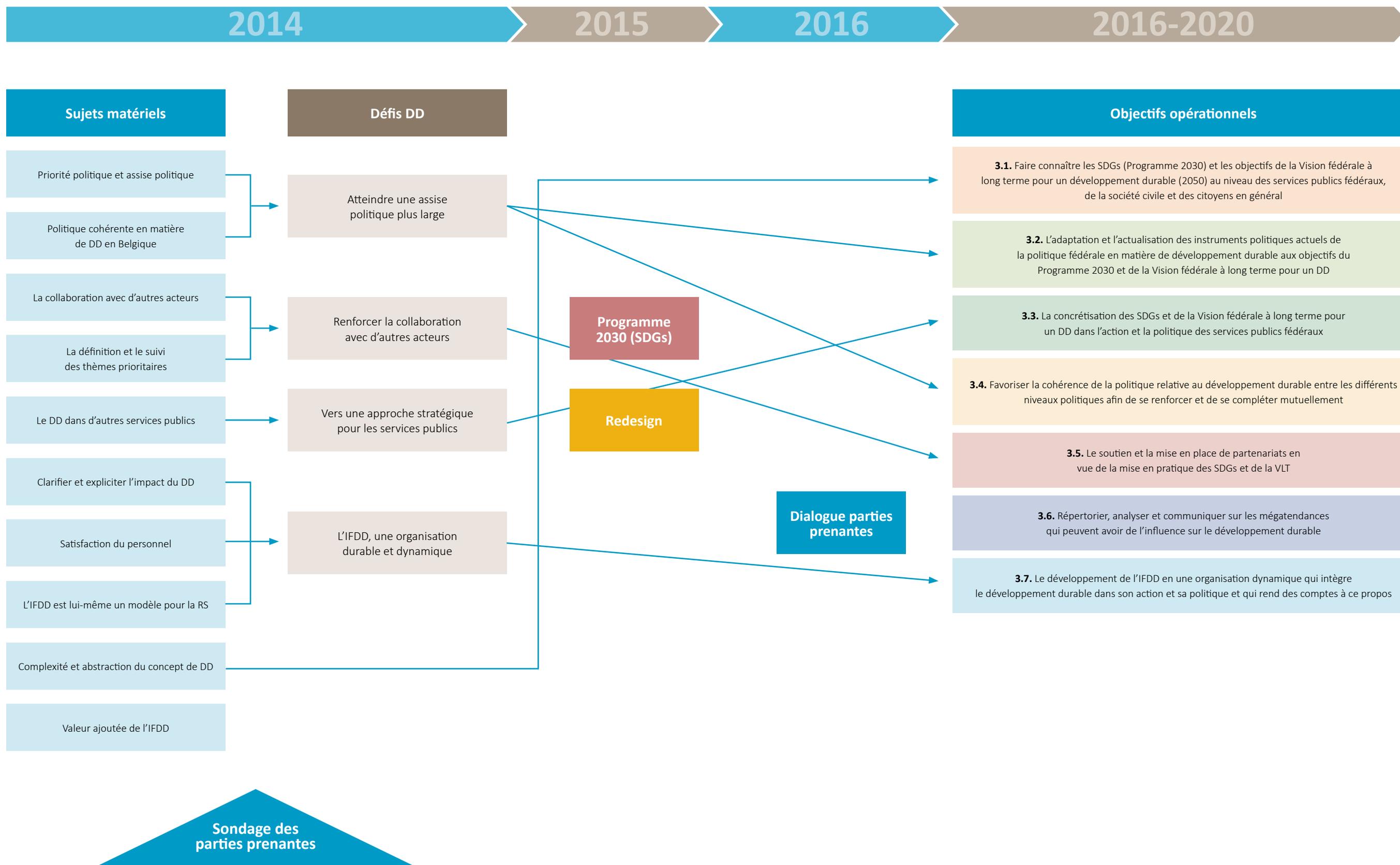
3

**En 2016, l'IFDD se fixe
de nouveaux objectifs
opérationnels**



Lorsqu'il est apparu en 2015 que l'IFDD serait responsable au niveau fédéral pour la coordination de la dimension interne et belgo-fédérale de l'Agenda 2030 et des SDG, cela a eu une grande influence sur notre stratégie et notre fonctionnement. Cet événement important ainsi que d'autres développements tels que le dialogue avec les parties prenantes, ont peu à peu fait évoluer nos objectifs antérieurs. Bien que nos nouveaux objectifs n'aient été fixés de manière formelle et effective qu'à un stade ultérieur, nos travaux, actions et initiatives s'articulaient déjà autour de ceux-ci, quoique de manière informelle. Nos 7 nouveaux objectifs n'ont toutefois été explicités qu'en 2016. C'est la raison pour laquelle nous avons, dans le cadre de ce rapport, classé nos réalisations de 2015 et 2016 sous ces 7 nouveaux objectifs.

Le schéma sur la page suivante précise l'ensemble du trajet.



3.1.A. Faire connaître les SDGs (Programme 2030) et les objectifs de la Vision fédérale à long terme pour un développement durable (2050) au niveau des services publics fédéraux, de la société civile et des citoyens en général

OBJECTIF

Plan d'action jusqu'en 2020 :

- * L'IFDD entreprendra les actions nécessaires pour accroître d'ici 2020 la notoriété générale des SDGs et des objectifs de la Vision fédérale à long terme pour un développement durable (VLT). Cela se fera tout d'abord au niveau des services publics fédéraux et des organisations faisant partie de la société civile. Ensuite, nous entreprendrons également des actions qui s'adressent aux entreprises et à d'autres organisations. Bien que les citoyens ne constituent généralement pas le principal groupe cible des actions de l'IFDD, nous initierons aussi plusieurs actions dans le cadre de cet objectif.
- * L'IFDD est conscient du fait qu'il n'est pas la seule organisation à contribuer à la notoriété des SDGs. Il va de soi que d'autres y participent également. La part de chaque organisation est impossible à déterminer. Nous choisissons donc de ne pas utiliser d'indicateurs généraux (ex. : « En 2020, x% de la population belge connaîtra les SDG »¹³) pour cet objectif. Nous préférons avancer des indicateurs et des objectifs par action.

3.1.B. Initiatives visant à faire connaître les SDGs et la Vision fédérale à long terme

REALISATIONS

En 2015, l'IFDD a dressé un plan de communication reprenant plusieurs actions ayant pour but d'informer, de sensibiliser et d'encourager les organisations et les citoyens à agir par rapport aux SDGs. Voici d'importantes actions qui ont été réalisées :

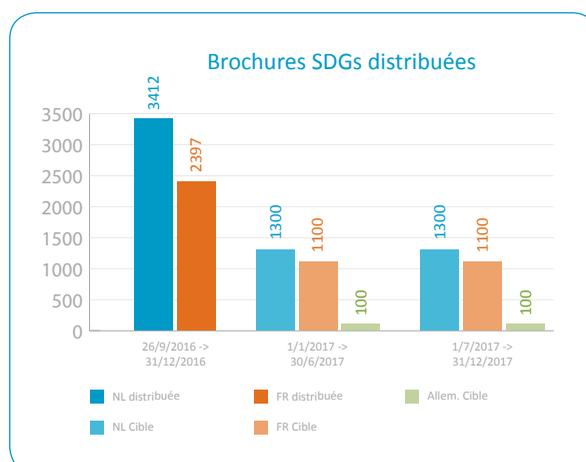
Le développement et le lancement le 26 septembre 2016 d'un site Web belge sur les SDGs : www.sdgs.be. Le site Web a pour but d'informer sur les SDGs, mais aussi d'encourager les organisations et les citoyens à prendre des initiatives et à communiquer à ce propos. Le site Web est accessible aussi bien en néerlandais qu'en français, tandis qu'une version en anglais et une autre en allemand seront mises en ligne en 2017.

Le développement d'un **logo SDGs belge**. Le logo est actuellement utilisé pour identifier des initiatives qui sont enregistrées sur le site Web SDGs, qui satisfont à plusieurs critères et qui promeuvent de cette manière le concept du développement durable, avec les différents aspects mutuellement liés. Parmi les 30 initiatives qui ont été lancées sur le site Web au cours des deux derniers mois de 2016, 10 ont obtenu le label SDGs. Le label est attribué si l'initiative peut être associée aux quatre P (People, Planet, Prosperity et Peace).



La traduction du Programme 2030 en néerlandais en collaboration avec l'UNRIC, le Centre d'information régional des Nations unies. La traduction réalisée par l'IFDD, en concertation avec les collègues flamands et hollandais, est reconnue par l'UNRIC en tant que traduction néerlandaise officielle et est aussi diffusée par cet organe.

Le développement et la diffusion, en collaboration avec le bureau de communication Commotie, d'une brochure dans laquelle les 17 SDGs, des sous-objectifs et des moyens de mise en œuvre sont illustrés dans une mise en page attrayante. La brochure existe en néerlandais et en français, et elle sera aussi disponible en allemand en 2017. La brochure peut être demandée via www.sdgs.be. Au cours des deux derniers mois de 2016, 5809 brochures ont été demandées et distribuées, dont 3412 en néerlandais et 2397 en français.



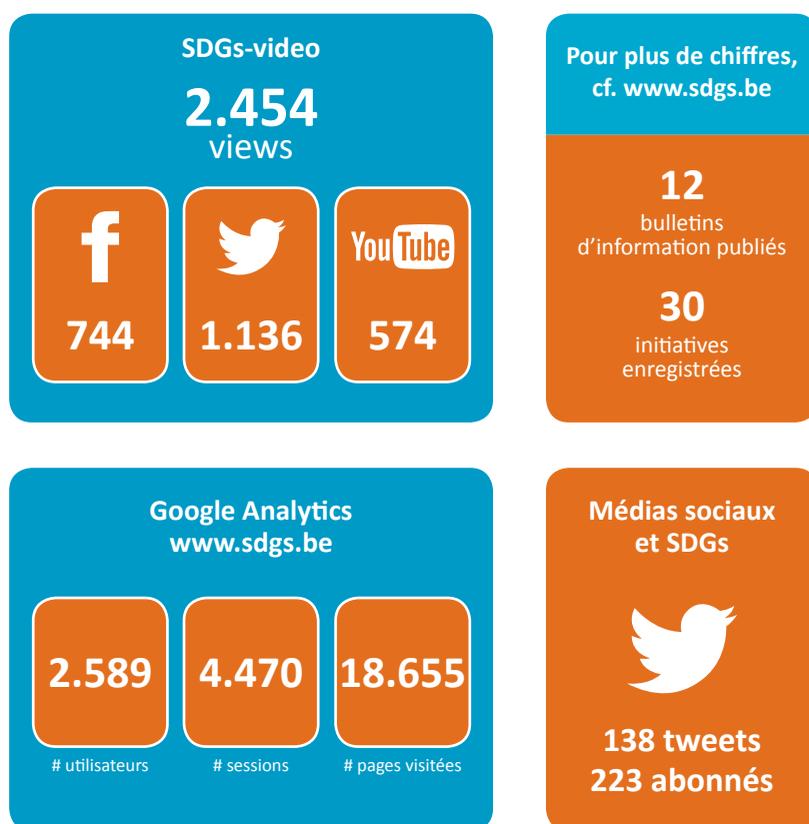
13. Nous suivrons tout de même ces indicateurs ou des indicateurs similaires s'ils existent.

L'IFDD a développé en partenariat avec The Shift une campagne visant à désigner huit **SDG Voices**¹⁴, soit huit ambassadeurs belges pour les SDGs. Les huit organisations, qui ont été désignées par deux jurys indépendants, ont reçu la mission de développer et d'entreprendre des actions pour faire connaître les SDGs à leur base et à un large public. Les huit ambassadeurs ont reçu un soutien financier de 20.000 euros à cet effet. Le 26 septembre 2016, les huit Voices ont été présentées lors d'un événement organisé au Palais d'Egmont, à Bruxelles. Elles déploieront leurs différentes actions dans le courant de l'année 2017.

L'IFDD a fait réaliser un court film d'animation sur les SDGs. Nous avons travaillé à cet effet avec SimpleShow, le leader mondial du marché pour les « explainer videos ». Le film d'animation est diffusé via YouTube, www.sdgs.be et les médias sociaux.

L'IFDD a organisé trois après-midis DD placées sous le signe des SDGs : « Le Programme 2030 et les 17 SDGs » (18/06/2015), « Financer les SDGs : quel rôle pour le secteur privé ? » (6/10/2016) et « Les défis du développement durable à la lumière des facteurs démographiques » (22/11/2016).

Notre empreinte digitale entre 26/09/2016 et 31/12/2016 :



14. Colruyt Group, la Ville de Gand, Bond Beter Leefmilieu, Goodplanet, Duo for a Job, Movement Action Paysanne, CNCD-11.11.11 et 11.11.11

3.2.A. L'adaptation et l'actualisation des instruments politiques actuels de la politique fédérale en matière de développement durable aux objectifs du Programme 2030 et de la Vision fédérale à long terme pour un DD

OBJECTIF

Plan d'action jusqu'en 2020 :

- * Dans la stratégie fédérale¹⁵ et la politique fédérale en matière de développement durable, plusieurs instruments politiques sont utilisés. Citons par exemple le plan fédéral pour le développement durable, l'analyse d'impact de la réglementation, l'intégration du développement durable dans les notes politiques annuelles, etc. Pour chacun de ces instruments, nous nous engageons à prendre les initiatives nécessaires pour les associer aux SDGs et aux objectifs de la Vision fédérale à long terme pour un développement durable.
- * Nous voulons adapter d'ici 2020 tous les instruments actuels aux SDGs et à la VLT.

3.2.B. Initiatives visant l'adaptation et l'actualisation des instruments politiques actuels aux SDGs et à la Vision fédérale à long terme

REALISATIONS

Afin de pouvoir réaliser les différents objectifs (SDGs et VLT), il est important **d'actualiser les instruments existants et de les adapter** afin qu'ils contribuent à leur réalisation.

Au niveau fédéral, l'IFDD a donc commencé à réaliser ces adaptations. Le Plan fédéral pour le Développement durable (PFDD) est l'un des principaux instruments dans la stratégie fédérale pour le développement durable. Ce plan doit, conformément à l'article 6 de la loi du 5 mai 1997¹⁶, être défini par le gouvernement dans les 12 mois suivant l'installation de ce dernier. Un avant-projet de plan fédéral est rédigé par la CIDD et est transmis à la ministre compétente pour le Développement durable. La ministre présente cet avant-projet au Conseil des ministres pour délibération. L'avant-projet doit ensuite être présenté pour consultation de la population, puis la CIDD doit étudier les avis émis et rédiger un projet de plan. Ce projet de plan est transmis à la ministre du Développement durable, qui le présente ensuite au Conseil des ministres, où le PFDD est adopté. Le Plan a en principe une durée de 5 ans.

Un avant-projet de PFDD a été approuvé par la CIDD le 29 janvier 2015 et transmis début février 2015 à la ministre compétente pour délibération au Conseil des ministres. À ce jour, aucune décision n'a toutefois été prise et aucun processus de consultation n'a pu être lancé.

Malgré le fait qu'il n'y ait pas encore de PFDD, il semble important de prévoir des actions qui harmonisent la politique fédérale dans le cadre de la réalisation des SDGs et des objectifs de la VLT DD. L'IFDD a débuté fin 2016 l'inventaire de la politique fédérale existante qui contribue à la réalisation de ces objectifs. Dans cet inventaire, les SDGs (et les objectifs de la vision fédérale à long terme) sont croisés avec les compétences et domaines politiques fédéraux, les services publics fédéraux compétents et concernés, les ministres et secrétaires d'État compétents et concernés, l'accord gouvernemental fédéral du 9 octobre 2014, les notes politiques 2016 (et 2017) des différents ministres et secrétaires d'État, les contrats d'administration des services publics fédéraux, les plans d'action développement durable de ces services publics ainsi que des plans politiques spécifiques (ex. en ce qui concerne la pauvreté). La dimension internationale est aussi inventoriée. Cet inventaire sera complété en 2017 par l'IFDD en collaboration avec les services publics fédéraux.

L'inventaire permettra en 2017 de réaliser une **« gap analysis »**¹⁷ afin de répertorier les éventuelles lacunes. On pourra ainsi vérifier si les objectifs visés peuvent bel et bien être atteints. Sur la base de cette analyse, l'IFDD veut ensuite demander à la CIDD de proposer des actions qui peuvent combler les lacunes répertoriées. L'IFDD espère ainsi briser le statu quo et la stagnation du PFDD et proposer fin 2017, début 2018 de nouvelles actions qui pourraient servir de base pour un nouveau PFDD.

15. La stratégie, telle que formulée dans la loi du 5 mai 1997 concernant la coordination de la politique fédérale sur le développement durable (<http://www.developpementdurable.be/fr/politique-federale>).

16. Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

17. L'analyse des différences/du fossé entre la situation souhaitée et la situation actuelle.

L'inventaire des mesures et des propositions politiques actuelles sera aussi utilisé en 2017 pour fournir la contribution fédérale pour la participation à la NVR (National Voluntary Review). La décision de participer au processus de NVR en 2017 a été prise le 14 octobre 2016 par les autorités régionales et fédérales.

L'adaptation ou l'actualisation d'autres instruments de développement durable (comme l'évaluation du développement durable dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation) interviendra dans une phase ultérieure.

L'article 6/1 de la loi du 5 mai 1997 prévoit aussi que chaque ministre et secrétaire d'État reprenne dans sa note de politique annuelle un chapitre consacré à l'incidence économique, sociale et écologique des différentes mesures et réalisations projetées qui sont liées au PFDD. Il est donc important que le Plan fédéral soit défini une fois qu'il est associé aux SDG et à la VLT, afin qu'un lien puisse aussi être établi dans les notes politiques. Fin 2016, l'IFDD a déjà transmis à la ministre compétente pour le Développement durable une proposition de courrier dans lequel il demande à ses collègues de tenir compte des différents objectifs dans le cadre de la rédaction de leurs notes politiques 2017.

3.3.A. La concrétisation des SDGs et de la Vision fédérale à long terme pour un DD dans l'action et la politique des services publics fédéraux

OBJECTIF

Plan d'action jusqu'en 2020 :

- * L'IFDD développera des actions qui permettent aux services publics fédéraux d'associer leur action et leur politique aux SDGs et à la VLT. Nous voulons y arriver en intégrant un maximum les objectifs et en les associant dans les instruments actuels utilisés par les services publics fédéraux. Nous visons spécifiquement les contrats d'administration. Nous voulons utiliser comme élément contraignant les plans d'action développement durable que chaque service public doit dresser annuellement.
- * D'ici 2020, nous voulons dans 100% des plans d'action développement durable avoir fait le lien avec les SDGs et la Vision fédérale à long terme afin de clairement établir comment chaque service public contribue, à partir de son action et de ses compétences politiques, à la réalisation des différents objectifs.

3.3.B. Initiatives visant la concrétisation des SDGs et de la Vision fédérale à long terme pour un DD dans l'action et la politique des services publics fédéraux

REALISATIONS

Afin de réaliser les SDGs et la VLT, il est très important que chaque service public fédéral vise dans ses compétences à réaliser ces objectifs. Les administrations fédérales intègrent donc de préférence ces objectifs et ces ambitions dans leur politique et leur action. Pour y arriver, l'IFDD a misé sur deux instruments : le **contrat d'administration** et le **plan d'action développement durable** (cf. encadré).

Chaque service public fédéral (SPF et SPP) doit conclure un contrat d'administration, conformément à l'Arrêté royal du 4 avril 2014. Dans ce contrat, des accords concrets sont définis entre l'administration et le ministre ou le secrétaire d'État de tutelle.

Chacun des contrats d'administration présente aussi plusieurs éléments communs. Fin 2014, début 2015, le collège des présidents des services publics fédéraux a spécifié ces éléments. Après discussion politique et adaptation, leur proposition a été approuvée par le Conseil des ministres le 21 mai 2015. L'IFDD a formulé début avril 2015 une proposition sur la reprise d'un objectif commun en matière de développement durable. Cette proposition a été acceptée, après de petites modifications, par le collège des présidents, puis lors de la concertation politique. L'article 35 des contrats d'administration stipule donc que chaque service public fédéral considère comme étant de sa mission :

1. D'exécuter les tâches qui lui sont confiées avec un impact négatif minimal des processus et services sur les parties prenantes (l'homme et l'environnement).
2. D'être attentif à toutes les formes de valeur ajoutée sociale qu'il réalise en tant que service public, en les développant avec les parties prenantes dans le cadre d'une création de valeur commune.

À cet effet, chaque service public fédéral devra :

- a) Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle, basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociétale ;
- b) Rédiger un **plan d'action annuel de développement durable** et l'intégrer dans le plan administratif ;
- c) Dialoguer régulièrement et de manière qualitative avec les parties prenantes sur le fonctionnement et la politique des organisations ;
- d) Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociétale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative.

L'IFDD suivra la mise en œuvre et l'exécution de ces objectifs des accords d'administration.

Pour soutenir les services publics dans la publication d'un rapport de durabilité sur la base des directives GRI, six services publics ont eu l'occasion de se faire accompagner pour la rédaction d'un tel rapport. Ce projet pilote a débuté en 2014. Le 28 avril 2015, un événement a été organisé au Residence Palace et les expériences des six services publics y ont été abordées. Un manuel pour la rédaction d'un rapport GRI a aussi été présenté par les services publics. Ce manuel a été publié en ligne et peut être consulté via notre nouveau site Web : www.developpementdurable.be/fr/documents

En 2016, une formation de deux jours a été organisée pour les services publics fédéraux. Pour l'organisation de la formation, nous avons été assistés par un consultant expérimenté et certifié qui a été sélectionné via un marché public : CAP Conseil. Vingt-et-une administrations fédérales ont participé à la formation, dont treize services publics fédéraux (SPF et SPP) et huit autres organismes fédéraux. Les participants (33 en tout) qui ont suivi les deux jours de formation ont obtenu un certificat GRI.

Formation G4 GRI

- * 21 institutions fédérales ont participé, dont 13 SPF et SPP
- * 33 participants ont obtenu un certificat G4 GRI.

Outre la reprise des SDGs dans les contrats d'administration des services publics fédéraux, l'IFDD mise sur une approche qualitative du plan d'action annuel développement durable qui doit être rédigé conformément à l'Arrêté royal du 22 septembre 2004 (actualisé début 2015). Nous voulons faire du plan d'action développement durable le plan central pour les services publics fédéraux, afin d'associer les différents éléments, attentes et actions sur le développement durable et de les lier aux SDGs, aux objectifs de la Vision fédérale à long terme, et à l'article 35 de la nouvelle génération de contrats d'administration (cf. ci-dessus).

C'est pourquoi l'IFDD a développé en 2015, avec le soutien de Sustenuto (une entreprise de consultance externe spécialisée dans la responsabilité sociale des entreprises), un manuel et un modèle pour la rédaction d'un plan d'action développement durable par les services publics. Lors du développement de cette méthodologie commune, nous avons aussi impliqué les différentes administrations fédérales. Les activités ont été finalisées fin octobre 2015. Le manuel et le modèle peuvent être consultés www.developpementdurable.be/fr/documents

Puisqu'en 2016, seul un nombre limité d'administrations avaient déjà rédigé leur plan d'action suivant la nouvelle méthodologie, nous avons entamé à l'automne 2016 l'organisation de parcours « peer learning ». Des plans d'action des différents services y ont été présentés et évalués par rapport à la méthodologie avancée. L'accent était mis sur l'apprentissage les uns des autres afin que les plans d'action gagnent en qualité au cours des années à venir. Vous trouverez de plus amples informations sur les plans d'action développement durable des administrations dans le rapport annuel de la CIDD www.developpementdurable.be/fr/documents.

En 2016, une base de données en ligne a été développée qui doit permettre aux services publics d'actualiser régulièrement toutes les données, dates et engagements sur le développement durable. La base de données permettra à l'IFDD dès 2017 de pouvoir dresser rapidement et simplement un état de la situation sur la manière dont les services publics fédéraux intègrent le développement durable dans leur action et leur politique et sur la manière dont ils l'associent aux SDGs et aux objectifs de la VLT. Cela facilitera la rédaction du rapport annuel de la CIDD pour les membres de la CIDD et l'IFDD (en tant que secrétariat de la CIDD) et cela permettra aussi de réaliser des analyses transversales pour ainsi donner encore plus de contenu au rapport.

3.4.A. Favoriser la cohérence de la politique relative au développement durable entre les différents niveaux politiques afin de se renforcer et de se compléter mutuellement

OBJECTIF

Plan d'action jusqu'en 2020 :

- * Le développement durable touche de nombreux domaines politiques, tant au niveau fédéral qu'europpéen, régional, provincial et local. Afin d'arriver à une société durable, nous devons donc collaborer et coordonner la politique de chaque entité afin d'avoir un impact aussi grand que possible. Nous voulons aussi nous employer depuis l'IFDD à renforcer la collaboration entre les autorités fédérales et régionales en Belgique. Nous voulons surtout y parvenir en collaborant dans le cadre de la Conférence interministérielle sur le Développement durable (CIMDD). L'IFDD s'engage avec les représentants des communautés et des régions à rédiger une proposition de Stratégie nationale pour le Développement durable (SNDD) et à collaborer concrètement avec ces partenaires sur plusieurs thèmes spécifiques.
- * Nous avons l'ambition de présenter en 2016 avec nos administrations partenaires une proposition de SNDD basée sur les SDGs aux responsables politiques et d'organiser un sondage des parties prenantes sur ce projet de stratégie nationale.
- * Nous allons déterminer en 2016 avec nos administrations partenaires plusieurs thèmes de travail autour desquels nous allons développer des actions communes, en vue de les exécuter d'ici 2020. Nous développerons un calendrier spécifique par action.
- * Nous avons l'ambition de collaborer avec les organisations partenaires par rapport au suivi des SDGs en Belgique. Nous voulons tout d'abord assurer le rassemblement des initiatives politiques des autorités fédérales et régionales. Cela est assuré dans le cadre de la National Voluntary Review¹⁸ (NVR) que la Belgique présentera au cinquième High-level Political Forum (été 2017). Notre but est évidemment de continuer de collaborer avec les régions après cet exercice, via notamment la CIMDD afin de suivre la mise en œuvre des SDGs en Belgique.

3.4.B. Initiatives qui renforcent la cohérence entre la politique fédérale sur le développement durable et la politique des autorités régionales

REALISATIONS

Dans le cadre de la rédaction de notre rapport de durabilité 2014, nous avons cité « **une politique cohérente en matière de développement durable en Belgique** » en tant que « material topic ». Cela a de nouveau été souligné par les parties prenantes dans notre dialogue stakeholders du 28 juin 2016. En vue de concrétiser une politique cohérente au niveau fédéral, nous travaillons via la CIDD. Le développement durable n'est toutefois pas uniquement une compétence fédérale, mais aussi une compétence locale et régionale. Leur approche contribue aussi à la politique de durabilité générale. La responsabilité partagée entre les différentes autorités est clairement mise en avant lorsque l'on examine les SDGs.

Pour renforcer la cohérence entre les différents niveaux politiques (du moins entre les autorités fédérales et les autorités régionales et communautaires), il existe une **Conférence interministérielle pour le Développement durable (CIMDD)**. La CIMDD est un organe de concertation politique dans lequel des ministres des différents niveaux politiques sont représentés. Pour le niveau fédéral, c'est la ministre Marie-Christine Marghem, notamment compétente pour le Développement durable, et le ministre Alexandre De Croo, notamment compétent pour la Coopération au Développement. La préparation de la concertation de la CIMDD, ainsi que l'exécution de ses décisions, se font dans les groupes de travail administratifs. Les principales administrations concernées des différents niveaux politiques y sont représentées. L'IFDD et le SPF Affaires étrangères y représentent le niveau fédéral. À l'initiative de l'IFDD et en concertation avec nos organisations partenaires régionales, nous avons fait fin 2015 une proposition aux ministres de tutelle politiques afin de réactiver la CIMDD. Après l'approbation des SDGs par la Belgique en septembre 2015, il s'est avéré que le renouvellement du mandat était nécessaire. La proposition a finalement débouché sur un nouveau mandat politique pour la CIMDD le 25 février 2016 par le Comité de concertation.

18. Chaque Etat membre des Nations unies qui a signé le Programme 2030 est censé présenter au moins deux fois pendant la durée du Programme 2030 une "évaluation volontaire" (National Voluntary Review), où les Etats membres fournissent aux Nations unies et aux autres Etats membres des explications et des indications sur la manière dont ils donnent concrètement

Les trois missions de la CIMDD dans son nouveau mandat :

1. Contribuer à l'exécution en Belgique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, entre autres via une stratégie nationale pour le développement durable (SNDD).
2. Préparer la contribution belge au rapportage européen et multilatéral en ce qui concerne l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela reprend la préparation du Forum à un haut niveau politique pour le développement durable, ainsi que la préparation de rapports pertinents à l'initiative de la Belgique sur les progrès enregistrés et les défis qui se posent en Belgique dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030.
3. Contribuer sur le plan administratif à la préparation des points de vue que défendra la Belgique sur la scène européenne et au niveau des Nations unies s'agissant de la mise en œuvre en Belgique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui seront discutés et adoptés lors des réunions de la Coormulti¹⁹ et de la DGE²⁰ organisées par le Service public Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

L'IFDD a pris de nombreuses initiatives au sein des groupes de travail administratifs de la CIMDD. L'une des principales tâches des groupes de travail CIMDD consistait en la rédaction d'un texte-cadre commun sur le développement durable en Belgique. Ce texte-cadre est intitulé **Stratégie nationale pour le Développement durable (SNDD)** et engage les différentes autorités dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Belgique. La proposition des administrations a été présentée à la CIMDD, qui a donné son accord le 3 octobre 2016 pour la consultation de la proposition. Le 12 octobre 2016, la ministre Marie-Christine Marghem a demandé au nom de la CIMDD au Conseil fédéral pour le Développement durable (CFDD) de donner avec les conseils consultatifs régionaux un avis sur le texte-cadre. Finalement, neuf conseils consultatifs ont été impliqués dans l'avis qui a été adopté le 20 décembre par l'Assemblée générale du CFDD²¹. Dans le courant de l'année 2017, le texte-cadre sera adapté aux remarques des parties prenantes. Le texte est présenté ci-dessous aux différents gouvernements pour accord.

La SNDD sert de directive pour les stratégies de développement durable des différents niveaux politiques en Belgique et comprend une vision commune. Avec la SNDD, nous voulons coordonner et faire concorder plusieurs actions politiques afin de pouvoir mettre en œuvre et atteindre avec succès les SDGs en Belgique. Outre la SNDD, plusieurs domaines politiques (« chantiers ») sont définis, dans lesquels des actions communes pourront être entreprises dans les prochaines années et où une collaboration concrète est prévue.

Outre le développement d'une SNDD, nous travaillons également à la rédaction de la contribution belge interne à la National Voluntary Review (NVR), à laquelle la Belgique participera en 2017 dans le cadre du High Level Political Forum des Nations unies à New York. Outre le fait que l'IFDD ait collecté les contributions fédérales via la CIDD, elles ont dû être rassemblées dans le cadre des groupes de travail CIMDD avec les contributions régionales. Les différentes contributions seront transmises en 2017 à un groupe de travail politique. C'est sur cette base que le rapport belge sera rédigé et complété avec notamment la politique belge sur le plan international et les indicateurs belges. Une concertation sera aussi mise en place avec les parties prenantes, dont la société civile.

L'IFDD considère les groupes de travail de la CIMDD comme une importante plateforme où les différents niveaux politiques peuvent faire concorder un maximum leur politique sur le développement durable. L'IFDD adopte donc une attitude proactive dans cette concertation et investit beaucoup de temps dans la préparation des réunions et le développement des décisions et des actions.

19. Coormulti : instrument de coordination coormulti

20. DGE : La Direction générale des Affaires européennes et coordination (SPF Affaires étrangères) s'occupe de la préparation, de la définition, de la représentation, de la gestion et du suivi de la politique européenne de la Belgique.

21. Pour de plus amples informations sur les conseils consultatifs concernés, ainsi que l'avis qu'ils ont formulé : cf. <http://www.frdo-cfdd.be/fr/publications/advices/avis-sur-le-texte-cadre-strategie-nationale-de-developpement-durable>

3.5.A. Le soutien et la mise en place de partenariats en vue de la mise en pratique des SDGs et de la VLT

OBJECTIF

Plan d'action jusqu'en 2020 :

- * Si les autorités fédérales belges veulent réaliser les SDGs des Nations unies et leurs propres objectifs de la Vision à long terme pour un développement durable, elles ne pourront pas le faire seules. Elles devront collaborer avec toutes les parties prenantes concernées. Vu les ambitions des différents objectifs, une collaboration ordinaire ne suffira pas et nous devons viser la mise en place de réels partenariats, soit des partenariats entre différentes parties prenantes, mais aussi entre les autorités et les parties prenantes. L'IFDD veut donc vérifier dans quelles conditions elle peut soutenir et mettre en place des partenariats.
- * Nous avons pour ambition de prendre diverses initiatives afin de soutenir et/ou de mettre en place des partenariats qui s'engagent à réaliser les SDGs et la VLT.
- * D'ici 2020, nous voulons réaliser un projet de partenariat concret autour de chacun des 4 P (People, Planet, Prosperity et Peace ; soit Population, Planète, Prospérité et Paix) des SDGs.

3.5.B. Initiatives relatives à la mise en place de partenariats relatifs aux SDGs et aux objectifs de la VLT

REALISATIONS

L'IFDD a tenté de diverses manières de **soutenir** ou de **mettre en place des partenariats** dans le cadre de la VLT et des SDGs.

En 2015, nous avons lancé un appel à projets dans le but de soutenir des projets partant d'une collaboration entre différentes parties prenantes (à partir de différents groupes de parties prenantes). Par ailleurs, ces projets s'inscrivaient aussi dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Vision fédérale à long terme. Puisque la co-création s'appliquait en tant que critère d'évaluation, la barre était haute pour les partenariats. Pour la co-création, on part notamment du développement, de la mise en œuvre et de l'exécution d'un projet ensemble. L'innovation a aussi été reprise en tant que critère de sélection. L'évaluation du projet introduit a été réalisée par un jury externe, avec des experts indépendants. Finalement, cinq projets ont été sélectionnés, dont quatre ont finalement été lancés. Chaque projet a pu compter sur un soutien maximal de 25.000 euros.

En 2015, l'IFDD a subventionné les quatre projets de co-création suivants :

1. « Une pharmacie humanitaire », un projet de Médecins du Monde et Multipharma.

Pour plus d'informations : <http://www.developpementdurable.be/fr/news/la-creation-dune-pharmacie-humanitaire>

2. « Ensemble vers une flotte plus écologique », un projet de Bond Beter Leefmilieu et GTL²².

Pour plus d'informations : <http://www.developpementdurable.be/fr/news/taxis-electriques-un-projet-pilote>

3. « Les citoyens au service d'une économie soutenable », un projet de la Fondation pour les Générations futures, la Faculté Economie et Sciences de l'Entreprise de la KULeuven (FEB), la Haute École de la Province de Namur, Le chant des cailles, Beauvent, Réseau Solidairement, La Surizée, Gent en Garde et Énergie 2030.

Pour plus d'informations : <http://www.developpementdurable.be/fr/news/les-actions-citoyennes-comme-moteur-dactivites-economiques-soutenables>

4. « L'ADN-DD pour les jeunes entrepreneurs indépendants en insertion professionnelle », un projet de POSECO et JobYourself .

Pour plus d'informations :

<http://www.developpementdurable.be/fr/news/la-parole-poseco-et-jobyourself-concernant-la-responsabilite-societale-des-entreprises>

En 2015 et 2016, nous avons aussi soutenu les deux organisations de réseau (ou coupoles) en développement durable reconnues officiellement. Conformément au chapitre V/2 de la loi du 5 mai 1997 concernant la coordination de la politique fédérale sur le développement durable, deux organisations ont été reconnues en 2013 pour une période de 5 ans : Association 21 pour la communauté Wallonie Bruxelles et Transi-tienetwerk Middenveld pour la communauté flamande. Chaque année, les deux organisations introduisent un programme de travail qui est abordé avec l'IFDD. Sur la base du programme annuel, les deux organisations reçoivent une subvention de 65.000 EUR pour l'exécution de leurs missions. Bien que nous ne voulions pas nous immiscer dans les choix que font les organisations dans leur programme annuel, nous observons qu'un tel moment de concertation peut offrir pour les deux parties le soutien nécessaire pour atteindre nos objectifs. L'IFDD voit donc plutôt un partenariat qu'un simple subventionnement dans les deux organisations de réseau et coupoles.

En 2016, l'IFDD a conclu lui-même un partenariat avec The Shift afin de faire connaître les SDGs des différents acteurs sociaux et des citoyens²³. C'est dans ce but que nous avons lancé le concept des SDG Voices ou des ambassadeurs SDG. Au lieu d'organiser une conférence unique sur les SDGs, nous avons choisi huit organisations afin de promouvoir pendant un an les SDGs et de sensibiliser le public à participer à leur réalisation.

Le concept résulte d'une véritable co-création où aussi bien l'idée que son développement et son exécution ont été réalisés dans le cadre de l'accord de coopération. Les huit organisations sont sélectionnées par deux jurys indépendants et ont reçu un budget pour entreprendre à partir de 2017 des actions visant à faire connaître et concrétiser les SDGs auprès de leur base et du grand public. Vous trouverez de plus amples informations sur les SDG Voices, leurs actions et le projet proprement dit sur <http://www.sdgs.be/fr/sdg-voices>.

Au niveau international, nous avons depuis de nombreuses années un partenariat avec plusieurs autres administrations européennes qui sont concernées par la politique en matière de développement durable dans leur pays. Ce partenariat s'est concrétisé dans le « European Sustainable Development Network » (ESDN). L'IFDD est membre du groupe de pilotage et contribue chaque année à son fonctionnement à hauteur de 10.000 euros. L'ESDN vise à échanger de bonnes pratiques, en particulier en ce qui concerne les stratégies nationales de développement durable et plus récemment à propos de la manière dont les pays européens donnent forme au Programme 2030 et aux SDGs. Chaque année, une conférence et plusieurs ateliers sont organisés. Dans ce cadre, nous avons organisé en 2016 et en collaboration avec l'ESDN la première Peer Learning Platform et une Peer Learning Visit. L'ESDN émet régulièrement des études de cas et un bulletin d'information est diffusé quatre fois par an. En 2017, un parcours de peer review est également lancé. Pour plus d'informations sur l'ESDN : www.sd-network.eu.

Comment soutenir les partenariats à l'avenir, comment les lancer et/ou y participer ? Voici l'une des principales discussions à mener au sein de l'IFDD dans les prochaines années. D'autant plus que nous partons du principe que les partenariats (sous différentes formes) seront nécessaires pour réaliser les SDGs et la VLT.

22. Groupement national des Compagnies de Taxis et de Véhicules de Location avec Chauffeur.

23. Cf. aussi : 3.1.B. Initiatives visant à faire connaître les SDG et la vision fédérale à long terme DD

3.6.A. Répertoire, analyser et communiquer sur les mégatendances qui peuvent avoir de l'influence sur le développement durable

OBJECTIF

Plan d'action jusqu'en 2020 :

- * Les mégatendances peuvent être définies comme étant de grands changements et évolutions, souvent à l'échelle mondiale, qui définiront clairement notre avenir et qui pourraient avoir un impact important sur l'environnement, la société et l'économie. De telles mégatendances ont donc de l'influence sur la réalisation des SDGs et de la VLT. Elles peuvent accroître la faisabilité des objectifs, mais aussi l'entraver. À partir du domaine politique du développement durable, il est important d'avoir une vision sur ces mégatendances, de vérifier quelle peut être leur influence et de voir comment la politique peut y répondre.
- * En 2017, l'IFDD veut débiter l'identification des différentes mégatendances, en répertorier l'impact et communiquer à ce propos. Nous voulons y arriver autant que possible avec les experts et les parties prenantes.
- * À partir de fin 2017, nous allons communiquer sur notre nouveau site Web www.developpementdurable.be à propos des mégatendances et de leur impact potentiel. Nous allons progressivement développer et approfondir nos connaissances et communiquer de diverses manières à ce propos.

3.6.B. Initiatives dans le cadre du suivi et de l'analyse des mégatendances

REALISATIONS

En 2015 et 2016, aucune action spécifique n'a été organisée au sein de l'IFDD afin de répertorier les **mégatendances**, de les analyser et de communiquer à ce propos. Nous avons présenté cette proposition à la ministre du Développement durable. Le suivi et le développement d'actions par rapport aux mégatendances ont été repris dans la note politique développement durable pour l'année 2017. La concrétisation de cet objectif aura donc lieu à partir de 2017.

3.7.A. Le développement de l'IFDD en une organisation dynamique qui intègre le développement durable dans son action et sa politique et qui rend des comptes à ce propos

OBJECTIF

Plan d'action jusqu'en 2020 :

- * L'IFDD incite d'autres organisations à intégrer le développement durable de manière ambitieuse dans leur politique et leur action. Nous voulons nous-mêmes donner le bon exemple et intégrer le développement durable dans tous les aspects de notre organisation.
- * Nous confirmons à nouveau notre engagement visant à communiquer tous les deux ans sur la manière dont nous donnons forme au développement durable au sein de l'IFDD. Cela se fera via la rédaction et la publication d'un rapport de durabilité basé sur les normes GRI. Sur cette base, nous engagerons aussi le dialogue avec nos parties prenantes afin d'intégrer encore plus le développement durable dans tous les aspects de notre organisation.

3.7.B. Les initiatives pour un IFDD qui intègre le développement durable dans son action et sa politique.

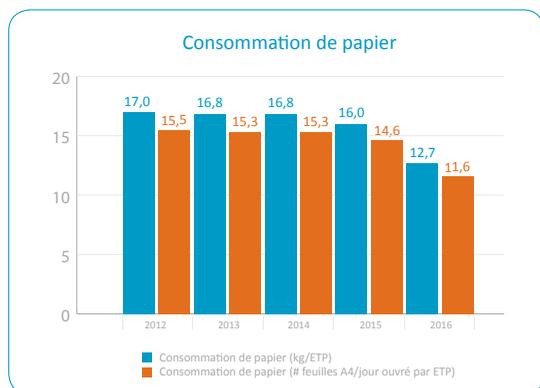
REALISATIONS

L'IFDD veut être un modèle d'organisation socialement responsable et tente donc d'intégrer autant que possible le développement durable dans son fonctionnement et sa politique. L'implication de nos parties prenantes et le rapportage de notre impact sur le développement durable sont des éléments cruciaux dans cet engagement. Comme nous l'avons promis dans notre précédent rapport de durabilité (cf. www.developpementdurable.be/fr/documents), nous nous engageons à publier tous les deux ans **un rapport de durabilité** et à **dialoguer** sur cette base **avec nos parties prenantes**. Nous nous engageons aussi à ce que l'apport de nos parties prenantes oriente notre politique. Le présent rapport de durabilité, qui a été mis en forme sur la base des résultats de notre dialogue stakeholder du 28 juin 2016, en est un exemple. Dans nos autres projets également, nous tentons d'impliquer autant de parties prenantes que possible. Citons, par exemple, le sondage et le dialogue des parties prenantes dans le cadre de la rédaction du Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme, le sondage des utilisateurs du Guide pour les achats durables, le développement de l'outil en ligne pour les événements durables, la rédaction d'une méthodologie pour les plans d'action développement durable, etc.

Dans le cadre de notre objectif visant à être une organisation socialement responsable, nous voulons aussi **illustrer notre impact sur les plans social, environnemental et économique**. Il s'agit surtout de l'impact direct de notre organisation. Pour répertorier l'impact indirect qui découle de nos projets et initiatives, nous voulons faire réaliser une analyse d'impact. Nous voulons dans ce cadre développer une méthodologie afin de mieux suivre et mesurer notre impact indirect. Suite aux différents blocages et réductions budgétaires survenus en 2015 et 2016, nous n'avons toutefois pas réussi à lancer ce projet. Nous espérons pouvoir le lancer dans les prochaines années si le budget nous le permet.

Politique environnementale

Nous menons une **politique environnementale** depuis plusieurs années. Lorsque nous étions encore le Service public fédéral de Programmation Développement durable, nous utilisions à cet effet le **système de gestion environnementale EMAS**. En 2014, lorsque le SPP DD est devenu l'IFDD et a été rattaché au SPF Chancellerie du Premier Ministre (SPF CPM), il nous a semblé plus sensé de rallier leur système de gestion environnementale et de ne pas maintenir le nôtre. En 2015 et surtout 2016, nous avons consacré beaucoup de temps pour assister la Chancellerie du premier Ministre afin d'affiner leur système et de le préparer à une vérification externe. C'est en partie grâce à notre soutien qu'ils ont pu passer cet audit avec succès et continuer de disposer du label EMAS. Fin 2016, le comité de direction de la Chancellerie, auquel participe le directeur de l'IFDD, a décidé de passer à un autre système de gestion environnementale, à savoir le label d'entreprise éco-dynamique de la Région de Bruxelles-Capitale. En adhérant au système de gestion environnementale de la Chancellerie, l'IFDD n'actualise plus lui-même certaines données environnementales (en raison de son impact très limité), celles-ci sont désormais intégrées dans les chiffres généraux de la Chancellerie. Lorsque c'est pertinent, nous actualisons nos propres chiffres. Nous visons toujours l'impact négatif le moindre sur l'environnement.

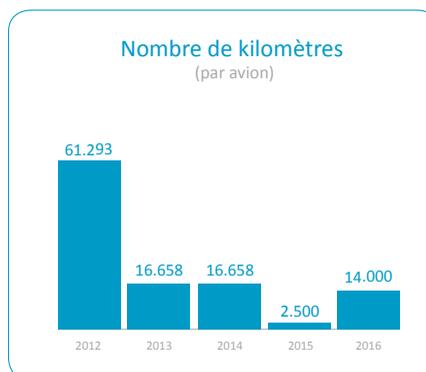


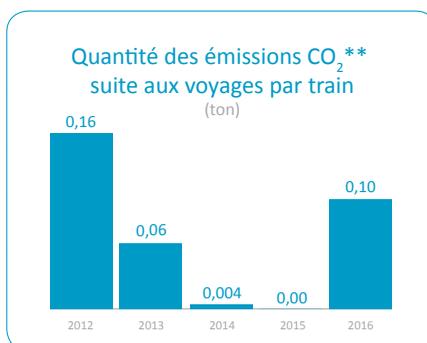
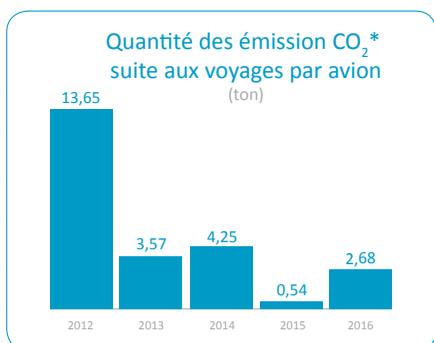
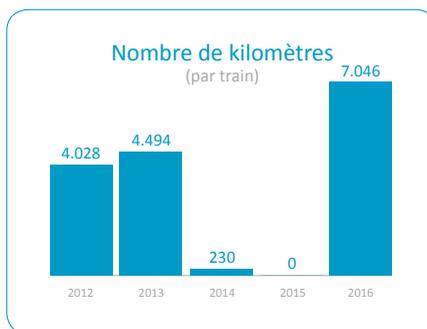
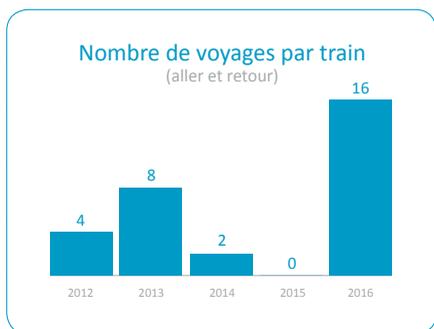
Notre **consommation de papier** est un indicateur que nous suivons et corrigeons nous-mêmes si nécessaire. Les paramètres des imprimantes sont réglés de manière standard sur l'impression recto-verso et en noir et blanc. Le papier utilisé de manière standard est du papier 100% recyclé. Si nécessaire, nos collaborateurs peuvent choisir d'imprimer sur du papier blanc. Le papier blanc est pourvu d'un label FSC mix et de l'Ecolabel européen. En 2016, la consommation de papier de l'IFDD était de 13 kg/ETP. Notre objectif de maximum 17 kg/ETP est atteint depuis plusieurs années. Il s'est avéré lors d'un dernier benchmarking au niveau fédéral que la consommation moyenne dans les services publics fédéraux tournait autour des 35 kg/ETP. Le tableau à côté illustre l'évolution de notre consommation de papier à partir de 2012.

En ce qui concerne la **mobilité** nous suivons des indicateurs propres. L'IFDD a choisi de ne pas acheter ou louer de véhicules de service, mais de réaliser autant que possible les déplacements professionnels en transports en commun, à vélo ou à pied. Pour les longs déplacements nationaux, on opte automatiquement pour le train. Pour les déplacements plus courts, on privilégie les transports en commun (bus, tram, métro, train) et on peut également emprunter un vélo pliable qui est à la disposition du personnel. Pour les voyages à l'étranger, on opte dans la mesure du possible (distance, temps, coût) pour les déplacements en train. S'il faut voyager en avion, nous compensons tous les deux ans nos émissions de CO₂ qui sont liées à ces déplacements. Les trajets en train à l'étranger sont eux aussi compensés.

Chaque voyage à l'étranger doit être motivé par le personnel et approuvé par le directeur de l'IFDD, ou par la ministre du Développement durable si le voyage est effectué hors de l'Europe. Le nombre de voyages à l'étranger effectués chaque année dépend fortement des évolutions au niveau politique international.

Trajets domicile-travail





*Calcul émissions CO₂ (avion) : www.myclimate.org
 **Calcul émissions CO₂ (train) : www.ecopassenger.org

La proportion des travailleurs utilisant un moyen de transport durable pour les trajets domicile-lieu de travail²⁴ :

| Trajets domicile-travail | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|------|------|------|------|------|
| La part durable des trajets domicile-travail (%) | 91,9 | 93,7 | 93,8 | 100 | 100 |

Si nous organisons des **événements**, nous tenons toujours compte de divers aspects du développement durable. Nous vérifions toujours le degré de durabilité de nos événements via l'outil en ligne que nous avons développé : <http://duurzaamevenement.belgium.be/fr>. L'outil d'évaluation en ligne a été développé en 2015 et lancé en mai 2016. Notre objectif est d'obtenir un résultat d'au moins 70% pour chaque événement.

Si des organisations que nous subventionnons organisent des événements dans le cadre de la subvention, elles doivent aussi les évaluer à l'aide de cet outil.

| Outil online 'Evènements durable' | 2016 |
|-----------------------------------|------|
| Nombres d'évènements | 3 |
| Score le plus bas (%) | 68 |
| Score moyen (%) | 70 |
| Score le plus haut (%) | 73 |

24. Nous entendons par moyen de transport durable domicile-lieu de travail : le train, le tram, le bus, le vélo, le covoiturage, la marche. Depuis 2015, l'IFDD suit les critères du Plan de déplacement des entreprises (PDE), qui traite à chaque fois de données concernant le trajet principal.

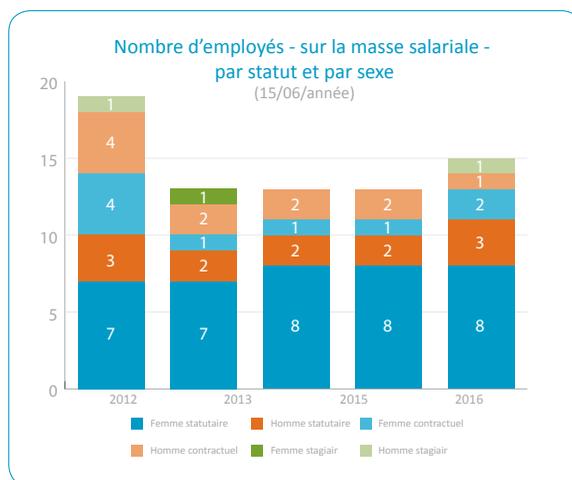
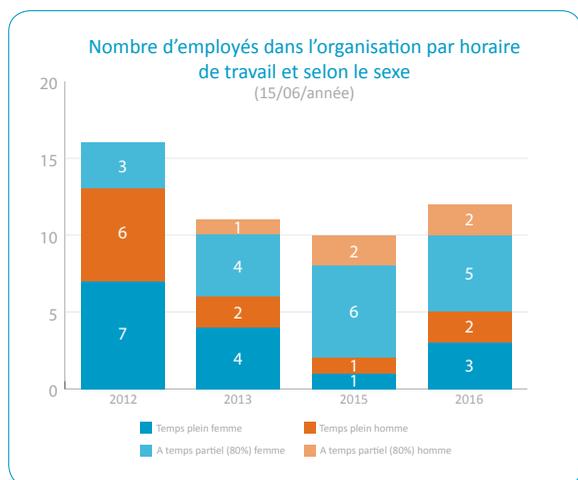
Dans notre **politique d'achat** aussi, nous tenons compte des aspects liés au développement durable. À chaque marché, une prospection du marché doit être réalisée et, si c'est utile et possible, des critères de durabilité doivent être introduits dans le cahier des charges du marché. Il s'agit donc non seulement de critères environnementaux, mais aussi de critères sociaux, éthiques et économiques. La reprise de critères de durabilité ou non doit aussi être justifiée dans le tableau de suivi que l'IFDD utilise pour la gestion de ses marchés publics.

Politique sociale

Dans le cadre de notre **politique sociale**, nous veillons à assurer un environnement de travail agréable, où le personnel a la possibilité de trouver un équilibre entre **vie professionnelle et vie privée**. Chaque travailleur peut télétravailler un jour par semaine. Des horaires flexibles sont en place et permettent au travailleur de gérer lui-même les heures prestées. Les heures supplémentaires peuvent être récupérées.

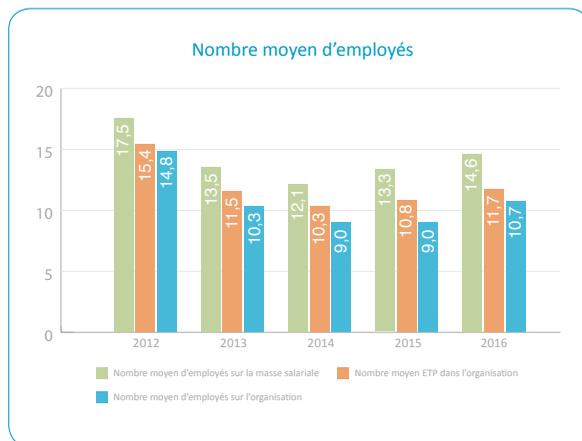
De nombreux collaborateurs travaillent à temps partiel à l'IFDD. En 2015, cela concernait au 15 juin huit travailleurs sur dix ; en 2016, sept travailleurs sur douze.

Les graphiques et le tableau suivants illustrent le nombre de travailleurs à temps partiel par statut, niveau et sexe.



| Nombre d'employés - sur la masse salariale par niveau (15/06/année) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|------|------|------|------|------|
| Nombre d'employés niveau A | 14 | 10 | 10 | 10 | 14 |
| Femmes | 7 | 6 | 6 | 6 | 7 |
| Hommes | 7 | 4 | 4 | 4 | 6 |
| Nombre d'employés niveau B | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Femmes | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Hommes | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'employés niveau C | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Femmes | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Hommes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Nous tentons de donner dans les moyens budgétaires un maximum de contenu au plan de personnel. Cela doit permettre de réduire la pression liée au travail pour le personnel et de la répartir sur autant de personnes que possible. Cela permet en outre de développer de nouveaux projets, innovants. Le **nombre de collaborateurs** au sein de l'IFDD a réaugmenté à partir de 2015, après une période de baisse depuis 2012. Les deux graphiques illustrent l'évolution des effectifs au fil des ans. Les graphiques font une distinction entre le nombre de personnes figurant sur la masse salariale de l'IFDD, celles qui y travaillent effectivement, et le nombre d'équivalents temps plein qui sont effectivement actifs au sein de l'IFDD.

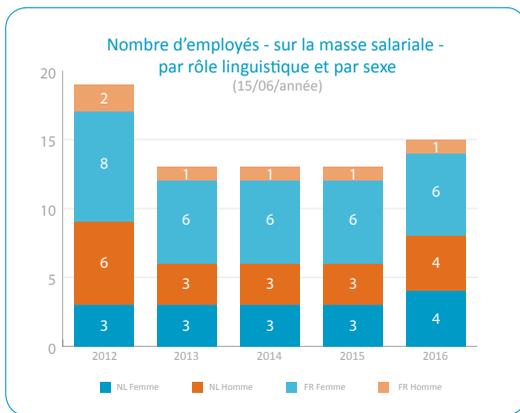


En 2016, un nouveau collaborateur a été engagé (dans une fonction statutaire) pour le suivi des relations internationales. Nous avons également pu engager via un premier emploi une collaboratrice en communication qui a remplacé la responsable en communication détachée vers un autre service public via le projet Talent Avenue. Nous avons nous aussi pu profiter du projet Talent Avenue en 2015 avec l'arrivée d'un collègue du SPF Budget et Contrôle de la Gestion qui est temporairement venu nous soutenir pour le développement de notre politique de communication, tandis qu'en 2016, c'est un collègue du SPF Finances qui est venu nous renforcer au niveau des TIC. Les engagements, surtout de jeunes, génèrent en même temps une nouvelle dynamique, de nouvelles idées, et ont permis le développement de nouveaux projets.

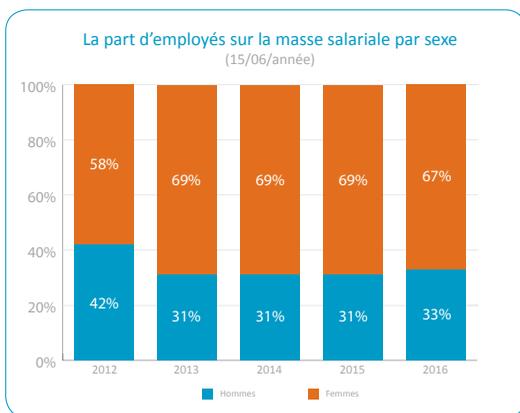
Depuis 2014, la **rotation du personnel** s'est stabilisée et plus personne n'a quitté l'IFDD. Trois personnes ont bien été détachées vers un cabinet ou un autre service public. Elles ne travaillent plus à l'IFDD, mais demeurent sur notre la masse salariale, si bien qu'elles ne peuvent pas être remplacées sans budgets supplémentaires. Les détachés peuvent toujours revenir à l'IFDD.

Une personne est détachée vers un cabinet depuis fin 2008. En novembre 2014, la précédente directrice a.i. a été détachée au cabinet de la ministre du Développement durable et depuis mai 2015, la responsable communication a été détachée (via le projet Talent Avenue) au SPF Mobilité. Cette personne est restée jusque fin octobre 2016 sur notre masse salariale, mais elle est actuellement payée par le SPF Mobilité, de sorte que nous avons pu employer les moyens libérés pour prévoir un remplacement.

| Rotation du personnel | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Détachement du personnel (masse salariale le 15/06) | 1 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| Hommes | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Femmes | 0 | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Exode du personnel au courant de l'année (contrat durée déterminée, fin de contrat de remplacement, licenciement, démission, départ à la retraite, etc.) | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Hommes | 3 | 1 | | | |
| Femmes | 2 | 1 | | | |
| Recrutement pendant l'année (par engagement) | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Hommes < 26 ans | | | | 1 | |
| Hommes entre 26-50 ans | | | | | |
| Hommes > 50 ans | | | | | |
| Femmes < 26 ans | | | | 1 | |
| Femmes entre 26-50 ans | 1 | | | | |
| Femmes > 50 ans | | | | | |

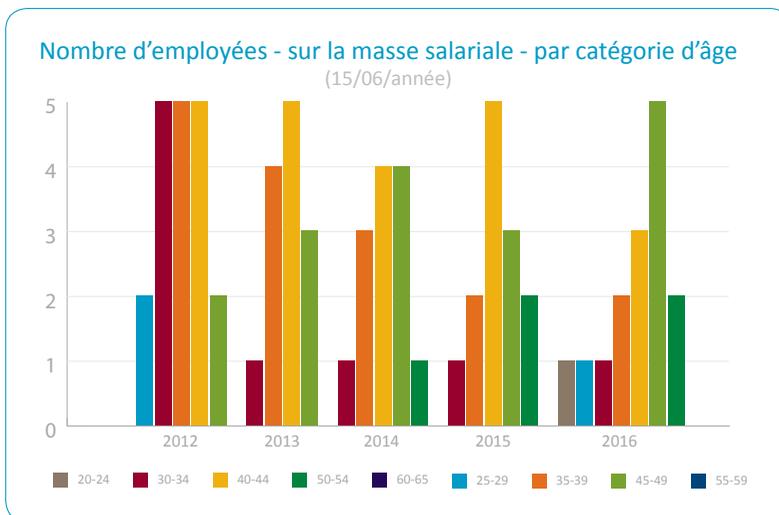


Dans une institution publique fédérale, la **parité linguistique** est importante et légalement obligatoire. On vise donc la parité linguistique, aussi bien dans l'organisation en général qu'aux différents niveaux hiérarchiques. En 2015, 53% des travailleurs étaient francophones et 47% étaient néerlandophones. En 2016, c'était l'inverse : 47% de francophones et 53% de néerlandophones. La parité linguistique se retrouve à chaque niveau du degré linguistique (qui correspond plus ou moins aux différents niveaux hiérarchiques).



Une bonne **parité des sexes** est également importante. Sans vouloir viser un rapport 50/50 à chaque niveau, nous trouvons important qu'il y ait un équilibre et qu'aussi bien les femmes que les hommes soient représentés, de préférence à tous les niveaux. En moyenne, il y a plus de femmes que d'hommes à l'IFDD : en 2016, il y avait 67% de femmes pour 33% d'hommes. En 2015, il n'y avait que 31% d'hommes²⁵. Le tableau ci-dessus porte sur le nombre de travailleurs par niveau et illustre également qu'au niveau A, il y a plus ou moins une parité entre les hommes et les femmes, tandis qu'aux niveaux B et C, ce n'est pas le cas. Depuis que les deux collaboratrices du groupe de pilotage ont été détachées vers un cabinet ou une autre administration, le groupe de pilotage de l'IFDD se compose de deux hommes. On recherche une manière d'assurer la parité des sexes au sein du groupe de pilotage.

Nous visons également un équilibre en ce qui concerne **l'âge et l'ancienneté**. Alors que par le passé l'organisation vieillissait progressivement, l'engagement de plusieurs jeunes a fait basculer cette situation et l'organisation s'est quelque peu rajeunie en 2016. Le graphique suivant illustre la pyramide des âges du personnel depuis 2012, tandis que le tableau reflète l'ancienneté moyenne des membres du personnel (général et au sein de l'IFDD).



25. Situation au 15 juin de l'année en question

| Ancienneté moyenne des employées | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|------|------|------|------|------|
| Ancienneté moyenne des collaborateurs au sein de l'IFDD* | 2 | 3 | 4 | 5 | 5 |
| Ancienneté moyenne des collaborateurs dans la fonction publique | 9 | 11 | 12 | 13 | 12 |

* Dans le cas d'un détachement, le calcul de l'ancienneté est gelé jusqu'à la reprise des fonctions au sein de l'IFDD

L'IFDD souhaite **impliquer et donner la parole à tout son personnel** dans le fonctionnement et la politique de l'institution. Cela se manifeste particulièrement lors de la rédaction du programme d'action annuel.

Le programme d'action de l'IFDD est défini au début de l'année, les projets et les tâches sont répartis parmi les collaborateurs. Cela se fait toujours en concertation avec tous les travailleurs, lors d'une réunion commune. Chaque année, ils ont ainsi la possibilité d'indiquer à quels projets ils veulent participer. La collaboration entre les membres du personnel, également de l'extérieur du service/de la cellule, est encouragée. Le programme d'action détaillé et développé est ensuite traduit pour chaque travailleur en un ensemble de tâches repris dans les cycles d'évaluation. Les cycles d'évaluation reprennent les objectifs de prestation individuels pour le collaborateur, ses objectifs de développement et sa contribution aux prestations de l'équipe. Cela se fait lors d'un entretien individuel entre le travailleur et le dirigeant direct et est enregistré dans le système « Crescendo » en ligne. Les collaborateurs sont évalués à la fin de l'année sur la base des entretiens de planification.

L'implication de tous les membres du personnel est également encouragée au cours de l'année grâce à l'organisation régulière de réunions d'équipe. Les thèmes de ces réunions varient, mais il s'agit souvent d'expliquer et de discuter des projets en cours avec tous les membres du personnel. Tout le monde est ainsi au courant de tous les projets, et, même si une personne n'est pas directement impliquée dans le projet, elle a la possibilité d'apporter sa contribution. La proposition de note politique, qui est dressée par le groupe de pilotage de l'IFDD, est ainsi présentée à tous les membres du personnel.

Chaque année, une **enquête de satisfaction** est soumise au personnel. Les résultats de l'enquête sont ensuite présentés au personnel lors d'une réunion, où l'on sonde aussi les initiatives qui peuvent être prises pour améliorer les éventuels points suscitant une moindre satisfaction. L'enquête aborde neuf thèmes. De manière générale, nous avons pu observer entre 2015 et 2016 une amélioration de la satisfaction, surtout par rapport au contenu du travail, à l'environnement de travail, à la responsabilisation, aux relations interpersonnelles, à la communication et à la culture de l'organisation. Les possibilités de carrière au sein de l'organisation constituent un thème suscitant un niveau de satisfaction inférieur. Pour y remédier, la possibilité de réaliser des promotions a été reprise dans le plan de personnel 2015-2016. Malgré le budget serré (encore en partie bloqué), deux promotions ont pu être octroyées en 2016. D'autres promotions sont également prévues à l'avenir si le cadre budgétaire le permet. En 2017, une promotion de niveau C au niveau B est prévue, tandis qu'une promotion du niveau A1 vers le niveau A2 ainsi que la statutarisation d'un niveau C sont prévues. Cette dernière action s'inscrit dans le cadre de l'égalité des statuts pour le personnel et cette personne aura aussi la possibilité d'évoluer au fil du temps vers un niveau B.

En ce qui concerne les **formations**, des efforts supplémentaires ont été fournis ces deux dernières années. Le nombre moyen de jours de formation a augmenté pour atteindre 5,1 jours par personne en 2016. Au cours de cette année, une formation d'équipe a aussi été organisée sur le thème du genre, tandis qu'une formation de groupe a été assurée sur le thème de la démographie. Des membres de la CIDD ont également pu participer à cette dernière formation.

| Formations (dans l'organisation) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|------|------|------|------|------|
| Nombre de jours de formation par an | 86,5 | 41,5 | 17,0 | 42,3 | 59,8 |
| % nombre de jours de formation par an par rapport au nombre de jours prestés | 2,7% | 1,9% | 0,9% | 2,2% | 2,6% |
| Nombre moyen de jours de formation par employé | 5,6 | 3,6 | 1,6 | 3,9 | 5,1 |

Depuis 2012, le nombre **d'accidents de travail** reste constant, à savoir nul. **L'absentéisme pour maladie** est resté limité à 3,2% en 2014 et a baissé pour atteindre 1,44% en 2016. L'évolution de l'absentéisme pour maladie est illustrée dans le tableau suivant.

| Absentéisme pour cause de maladie (dans l'organisation) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Jours de travail à prester | 3.260 | 2.259 | 1.976 | 1.969 | 2.354 |
| Journées de maladie | 65,5 | 42 | 24 | 63 | 34 |
| % journées de maladie | 2,01% | 1,86% | 1,21% | 3,20% | 1,44% |

Afin de renforcer le sentiment de groupe, une ou plusieurs excursions sont organisées chaque année. En 2016, nous avons visité le musée M à Louvain dans le cadre de l'exposition « Op zoek naar Utopia ». Nous avons aussi organisé une journée lors de laquelle nous avons participé le matin à un jeu « Escape room », pour ensuite nous consacrer l'après-midi à un jeu sur l'épargne, l'investissement et le placement durables, jeu développé et accompagné par le Réseau Financité Alternative (RFA)²⁶. À l'arrivée ou au départ d'un membre du personnel, nous allons manger quelque part avec le groupe.



Politique économique

Dans notre **politique économique**, nous visons une gestion responsable des moyens qui nous sont attribués. Les dépenses sont toujours réfléchies et lorsque nous faisons appel à un support externe, nous faisons toujours jouer le marché tout en tenant compte de critères de durabilité.

Malheureusement, en tant que petite organisation, nous ressentons fortement **les conséquences des économies au niveau fédéral**. Cela réduit non seulement le budget développement durable annuel, mais également la disponibilité de ce budget. Cela découle du fait que dans le cadre des contrôles budgétaires, une partie du budget attribué pour l'année courante est souvent bloquée. Le budget bloqué ne peut plus être utilisé par la suite. Outre les blocages, d'autres mesures sont prises dans le cadre de la prudence budgétaire, de sorte que les procédures pour effectuer une dépense sont plus complexes. Le tableau suivant illustre l'évolution du budget au fil des années. Une distinction est faite entre les moyens de personnel, les moyens de fonctionnement et les moyens politiques (ceux-ci sont destinés à l'exécution de la note politique de la ministre du Développement durable).

L'effet des blocages budgétaires et d'autres mesures budgétaires s'est surtout fait ressentir en 2016. Sur les 57.000 euros de moyens de fonctionnement attribués au début de l'année à l'IFDD, 28.000 euros ont été bloqués, soit 49%. L'exécution d'une analyse d'impact de l'IFDD avait initialement été prévue dans ces moyens : le blocage a eu pour effet que le projet n'a pas pu être lancé. Il y a également eu d'importants blocages au niveau des moyens politiques : en 2016, environ 42% des 1.022.000 euros attribués ont été bloqués. Cela a eu pour conséquence que le budget politique réel ne s'est élevé qu'à 591.000 euros. Des choix ont donc dû être faits dans l'exécution des projets prévus dans la note politique. Une part importante des projets prévus a pu avoir lieu, car les collaborateurs ont réalisé une grande partie du travail en interne (alors que nous avions initialement prévu un support externe). D'autres projets prévus, comme un celui visant à soutenir les services publics fédéraux pour une implication structurée de leurs parties prenantes dans leur politique et leur action, n'ont pas pu avoir lieu. Les subventions attribuées aux organisations pour le soutien de leurs projets ont aussi fortement baissé.

26. <http://www.reseau-idee.be>

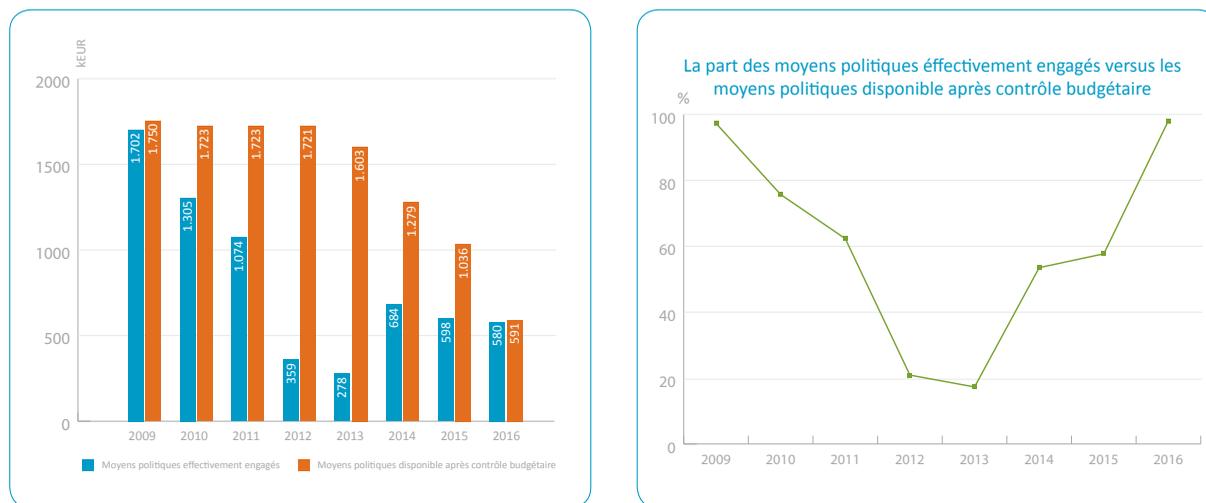
| | | 2012 | | | | | 2013 | | | | | 2014 | | | | |
|--------------------------|---|------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| | | A | B | C | D | E | A | B | C | D | E | A | B | C | D | E |
| | | * montants en 1000 EUR | | | | | | | | | | | | | | |
| Moyens de personnel | Total moyens de personnel | 1.064 | 1.064 | 1.015 | 95% | 1.013 | 1.220 | 1.215 | 784 | 65% | 787 | 1.211 | 1.126 | 738 | 66% | 733 |
| Moyens de fonctionnement | Moyens de fonct. gén. (frais, etc.) | 81 | 79 | 67 | 85% | 58 | 89 | 87 | 54 | 62% | 33 | 65 | 65 | 29 | 45% | 30 |
| | Dépenses diverses TIC | 30 | 29 | 11 | 38% | 12 | 30 | 30 | 5 | 17% | 5 | 9 | 9 | 1 | 11% | 1 |
| | Frais de location | 79 | 77 | 11 | 14% | 11 | 59 | 57 | 0 | 0% | 0 | | | | | |
| | Investissements (mobilier) | 5 | 5 | 2 | 40% | 2 | 6 | 6 | 0 | 0% | 0 | 4 | 4 | 0 | 0% | 0 |
| | Investissements TIC | 7 | 7 | 5 | 71% | 5 | 10 | 10 | 0 | 0% | 0 | 4 | 4 | 2 | 50% | 2 |
| | Service social | 3 | 3 | 3 | 100% | 3 | 3 | 3 | 3 | 100% | 3 | 3 | 3 | 3 | 100% | 3 |
| | Total moyens de fonct. de l'IFDD | 205 | 200 | 99 | 50% | 91 | 197 | 193 | 62 | 32% | 41 | 85 | 85 | 35 | 41% | 36 |
| Moyens politiques | Marchés publiques | 765 | 747 | 192 | 26% | 259 | 761 | 744 | 148 | 20% | 215 | 639 | 639 | 220 | 34% | 218 |
| | Subsides (diverses) | 974 | 974 | 167 | 17% | 335 | 867 | 859 | 130 | 15% | 77 | 640 | 640 | 464 | 73% | 318 |
| | Total moyens politiques | 1.739 | 1.721 | 359 | 21% | 594 | 1.628 | 1.603 | 278 | 17% | 292 | 1.279 | 1.279 | 684 | 53% | 536 |
| Total budget | Total | 3.008 | 2.985 | 1.473 | 49% | 1.698 | 3.045 | 3.011 | 1.124 | 37% | 1.120 | 2.575 | 2.490 | 1.457 | 59% | 1.305 |

A : Engagement initialement prévu dans le budget / B : Engagement adapté après contrôle du budget / C : Effectivement engagés (chiffres de FEDCOM) / D : % utilisés (engagement effectif par rapport au budget) / E : Effectivement liquidés (chiffres de FEDCOM)

| | | 2015 | | | | | 2016 | | | | |
|--------------------------|---|------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| | | A | B | C | D | E | A | B | C | D | E |
| | | * montants en 1000 EUR | | | | | | | | | |
| Moyens de personnel | Total moyens de personnel | 1.077 | 1.077 | 814 | 76% | 807 | 1.056 | 941 | 962 | 102% | 952 |
| Moyens de fonctionnement | Moyens de fonct. gén. (frais, etc.) | 53 | 53 | 22 | 42% | 20 | 52 | 27 | 27 | 100% | 26 |
| | Dépenses diverses TIC | | | | | | | | | | |
| | Frais de location | | | | | | | | | | |
| | Investissements (mobilier) | 3 | 3 | 0 | 0% | 0 | 3 | 0 | 0 | - | 0 |
| | Investissements TIC | | | | | | | | | | |
| | Service social | 2 | 2 | 2 | 100% | 2 | 2 | 2 | 2 | 100% | 2 |
| | Total moyens de fonct. de l'IFDD | 58 | 58 | 24 | 41% | 22 | 57 | 29 | 29 | 100% | 28 |
| Moyens politiques | Marchés publiques | 518 | 518 | 226 | 44% | 187 | 509 | 239 | 238 | 100% | 174 |
| | Subsides (diverses) | 518 | 518 | 372 | 72% | 317 | 513 | 352 | 342 | 97% | 365 |
| | Total moyens politiques | 1.036 | 1.036 | 598 | 58% | 504 | 1.022 | 591 | 580 | 98% | 539 |
| Total budget | Total | 2.171 | 2.171 | 1.436 | 66% | 1.333 | 2.135 | 1.561 | 1.571 | 101% | 1.519 |

A : Engagement initialement prévu dans le budget / B : Engagement adapté après contrôle du budget / C : Effectivement engagés (chiffres de FEDCOM) / D : % utilisés (engagement effectif par rapport au budget) / E : Effectivement liquidés (chiffres de FEDCOM)

Grâce à une direction encore plus vigilante, nous avons observé une augmentation de la part des moyens effectivement engagés ou employés par rapport aux moyens disponibles, et ce malgré les blocages (compte tenu de la réduction et des blocages). Les graphiques suivants illustrent cette évolution.



Plusieurs raisons expliquent la différence entre les moyens effectivement engagés/utilisés en 2015 et les moyens disponibles. Il y a eu des mesures relatives à la prudence budgétaire qui ont eu pour effet que de nombreux projets n'ont pas été considérés comme prioritaires, mais comme « compressibles » (cela signifie que vous ne pouvez pas justifier qu'ils menacent l'action du service/État en cas de non-exécution). Lors de l'établissement du budget 2015, une erreur matérielle a été commise par le SPF Budget et Contrôle de la Gestion, si bien que ce n'est qu'après juin 2015, lors des adaptations de la loi sur le budget dans le cadre du contrôle budgétaire, que l'on a pu disposer des moyens pour l'octroi de subventions. Des subventions qui ont, en outre, été qualifiées de « dépenses compressibles »²⁷. Heureusement, nous avons pu lancer l'appel à projets pour les subventions pour les partenariats dans le cadre des objectifs de la VLT juste avant l'entrée en vigueur de la prudence budgétaire, de sorte qu'elles ont encore pu être attribuées. Les subventions pour les organisations coupoles et de réseau ont pu se poursuivre, car elles ont été considérées comme une obligation légale et donc comme des dépenses incompressibles. Plusieurs dépenses prévues n'ont pas pu être réalisées, car le Plan fédéral pour le Développement durable (PFDD) et le Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme n'ont pas été approuvés au niveau politique : ces actions prévues dans les deux plans ne pouvaient donc pas être exécutées, tandis que les moyens devaient bien être prévus. Dès qu'une approbation politique intervenait, leur exécution devait commencer. L'année 2015 a donc été difficile sur le plan budgétaire.

Malgré ces conditions budgétaires difficiles, l'IFDD est parvenu au cours des deux dernières années à réaliser de nombreux projets et à soutenir des organisations dans le cadre de l'exécution de leurs projets. La liste des projets que nous avons soutenus via une subvention se trouve sur notre site Web : <http://www.developpementdurable.be/fr/themes/subsides>

27. Les subventions ont été considérées comme compressibles, car leur non-attribution n'a pas menacé le service/l'Etat et que ce n'était pas une obligation légale.

4. Contenu GRI

Ce rapport est rédigé conformément au GRI Standards Core Option.

| Norme GRI | Information | Référence ou réponse |
|--|--|---|
| GRI 101 : Foundation 2016 | | |
| GRI 102: General Disclosures 2016 | Profil de l'organisation | |
| | 102-1 Nom de l'organisation | Couverture |
| | 102-2 Activités, marques, produits et/ou services | 1.1. (p.5) – 1.3. (p.6) |
| | 102-3 Emplacement siège | Couverture arrière |
| | 102-4 Emplacement des unités opérationnelles | L'IFDD est uniquement actif en Belgique et travaille depuis le siège |
| | 102-5 Structure de propriété et forme juridique | L'IFDD est un service sui generis - centre d'expertise |
| | 102-6 Marchés desservis | En tant qu'institution fédérale, l'IFDD travaille dans toute la Belgique sur des questions fédérales liées au développement durable. |
| | 102-7 Taille de l'organisation | 1.6. (p.9) |
| | 102-8 Information sur les travailleurs et d'autres acteurs | 4.7. (p.36-39) |
| | 102-9 Chaîne d'approvisionnement | La plupart du matériel de bureau est mis à disposition par le SPF Chancellerie, qui soutient l'IFDD d'un point de vue logistique. En cas de consultation externe, l'IFDD lance un marché public avec intégration maximale de critères durables. |
| | 102-10 Modifications significatives dans l'organisation ou la chaîne d'approvisionnement | - |
| | 102-11 Approche ou principe de précaution | L'IFDD opte si possible pour des marchés publics durables et soutient le système de gestion environnementale du SPF Chancellerie (SPF CPM) |
| | 102-12 Initiatives externes | Soutien du système de management environnemental (SPF CPM), Charte Diversité. Collaboration à des organisations qui nous demandent d'intervenir en tant que membre du jury pour des projets (de subvention) concernant le DD (comme la Loterie nationale, les Awards for Best Belgian Sustainability Reports et la Fondation pour les Générations futures). L'IFDD participe à des projets de DD d'autres organisations publiques et intervient aussi en tant qu'orateur pour les entreprises et les ONG. |
| | 102-13 Affiliation des associations | Affiliation : The Shift - ESDN Représentation des autorités fédérales en ce qui concerne le développement durable dans l'organisation internationale « La Francophonie » |
| | Stratégie | |
| | 102-14 Avant-propos du directeur a.i. | Avant-propos (p.2) |
| | Ethique et intégrité | |
| | 102-16 Valeurs, principes, normes et codes comportementaux | 1.2. (p.6) Les travailleurs doivent se conformer au cadre déontologique pour les fonctionnaires de la fonction administrative fédérale. Le règlement de travail du SPF CPM est aussi d'application pour l'IFDD. |
| | Gouvernance | |
| | 102-18 Structure de l'organisation | 1.1 (p.5) et 1.6 (p.9) |
| | Implication des parties prenantes | |
| | 102-40 Liste des groupes de parties prenantes | 1.6. (p.10) - Rapport de durabilité 2014 (www.developpementdurable.be/fr/documents) |
| | 102-41 Contrat de travail collectif | Pas d'application. Pour les collaborateurs de l'IFDD, la « loi organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités » du 19 décembre 1974 est d'application. |
| | 102-42 Identification et sélection des parties prenantes | 2.2. (p.16) - Rapport de durabilité 2014 (www.developpementdurable.be/fr/documents) |
| 102-43 Approche de l'implication des parties prenantes | 2.2. (p.16) | |
| 102-44 Principaux sujets et attentes | 1.6. (p.11) / 2.2 (p.16) / schéma (p.20-21) / 3. (p.18-42) | |

28. Projet FEAD (SPP Intégration sociale), Criteria ontwikkeling voor bouwproducten en groendiensten (LNE), Deelname aan CCIM-project betreffende circulaire economie (OVAM), Roadmap fédérale « Economie circulaire » : Faire de la Belgique un pays pionnier de l'économie circulaire (SPF Santé publique/SPF Economie), Onderzoek « Een product/diensteconomie als stap naar een duurzame ontwikkeling in België? » (CFDD), « Projet de durabilisation de l'IPC : Mise en œuvre d'une politique d'achats durables structurelles » (International Press Center)

| | | |
|-----------------------------------|---|--|
| GRI 102: General Disclosures 2016 | Pratique de rapportage | |
| | 102-45 Entités reprises dans les comptes annuels consolidés | Pas d'application. |
| | 102-46 Définition du contenu du rapport et des limites des sujets | 1.4. (p.7) / 2 (p.14) / Schéma (p.20-21) |
| | 102-47 Liste des sujets matériels | 1.6. (p.11) / Schéma (p.20-21) |
| | 102-48 Adaptation des informations | - |
| | 102-49 Modifications dans le rapportage | 2.(p.13-17) |
| | 102-50 Période de rapportage | 2015-2016 |
| | 102-51 Date du rapport le plus récent | 2014 |
| | 102-52 Cycle de rapportage | Biennal |
| | 102-53 Interlocuteur pour les questions relatives au rapport | katherina.wallyn@fido.fed.be |
| | 102-54 Rapportage concernant les plaintes suivant les Standards GRI | 4 (p.43) |
| | 102-55 Contenu GRI | 4 (p.43-45) |
| 102-56 Vérification externe | Néant | |

| | | |
|---|--|---------------------------------|
| GRI103 : Management approach ²⁹ 2016 | Faire connaître les SDGs (Programme 2030) et les objectifs de la Vision fédérale à long terme pour un développement durable (2050) au niveau des services publics fédéraux, de la société civile et des citoyens en général | |
| | 103-1 Explication des sujets matériels et ses limites | Schéma (p.20-21) / 2. (p.13-17) |
| | 103-2 Approche de la direction et ses composants | 3.1. (p.22-23) |
| | 103-3 Evaluation de l'approche de la direction | 3.1. (p.22-23) |
| | Description des actions prises | 3.1. (p.22-23) |
| | Nombre de brochures SDGs distribuées | 3.1. (p.22-23) |
| | Nombre d'utilisateurs, de sessions, de pages visitées site Web www.sdgs.be | 3.1. (p.23) |
| | Nombre de bulletins d'information SDGs sur le site Web SDGs | 3.1. (p.23) |
| | Nombre d'abonnés au bulletin d'information SDGs | Uniquement à partir de mai 2017 |
| | Nombre d'initiatives SDGs mentionnées sur le site Web SDGs | 3.1. (p.23) |
| | SDGs et Twitter | 3.1. (p.23) |
| | Nombre de vues de la vidéo SDGs | 3.1. (p.23) |
| | L'adaptation et l'actualisation des instruments politiques actuels de la politique fédérale en matière de développement durable aux objectifs du Programme 2030 et de la Vision fédérale à long terme pour un DD | |
| | 103-1 Explication des sujets matériels et ses limites | Schéma (p.20-21) / 2. (p.13-17) |
| | 103-2 Approche de la direction et ses composants | 3.2. (p.24-25) |
| | 103-3 Evaluation de l'approche de la direction | 3.2. (p.24-25) |
| | Description des actions prises | 3.2. (p.24-25) |
| | La concrétisation des SDGs et de la Vision fédérale à long terme pour un DD dans l'action et la politique des services publics fédéraux | |
| | 103-1 Explication des sujets matériels et ses limites | Schéma (p.20-21) / 2. (p.13-17) |
| | 103-2 Approche de la direction et ses composants | 3.3. (p.26-27) |
| | 103-3 Evaluation de l'approche de la direction | 3.3. (p.26-27) |
| | Description des actions prises | 3.3. (p.26-27) |

29. Etant donné que les sujets matériels ont été rassemblés sous les objectifs opérationnels (cf. schéma pag 20-21), l'approche de la direction est traitée par objectif.

Favoriser la cohérence de la politique relative au développement durable entre les différents niveaux politiques afin de se renforcer et de se compléter mutuellement

| | |
|---|---------------------------------|
| 103-1 Explication des sujets matériels et ses limites | Schéma (p.20-21) / 2. (p.13-17) |
| 103-2 Approche de la direction et ses composants | 3.4. (p.28-29) |
| 103-3 Evaluation de l'approche de la direction | 3.4. (p.28-29) |
| Description des actions prises | 3.4. (p.28-29) |

Le soutien et la mise en place de partenariats en vue de la mise en pratique des SDGs et de la VLT

| | |
|---|---------------------------------|
| 103-1 Explication des sujets matériels et ses limites | Schéma (p.20-21) / 2. (p.13-17) |
| 103-2 Approche de la direction et ses composants | 3.5. (p.30-31) |
| 103-3 Evaluation de l'approche de la direction | 3.5. (p.30-31) |
| Description des actions prises | 3.5. (p.30-31) |

Répertoire, analyser et communiquer sur les mégatendances qui peuvent avoir de l'influence sur le développement durable

| | |
|---|---------------------------------|
| 103-1 Explication des sujets matériels et ses limites | Schéma (p.20-21) / 2. (p.13-17) |
| 103-2 Approche de la direction et ses composants | 3.6. (p.32) |
| 103-3 Evaluation de l'approche de la direction | 3.6. (p.32) |
| Description des actions prises | 3.6. (p.32) |

Le développement de l'IFDD en une organisation dynamique qui intègre le développement durable dans son action et sa politique et qui rend des comptes à ce propos

| | |
|---|---|
| 103-1 Explication des sujets matériels et ses limites | Schéma (p.20-21) / 2. (p.13-17) |
| 103-2 Approche de la direction et ses composants | 3.7. (p.33-42) |
| 103-3 Evaluation de l'approche de la direction | 3.7. (p.33-42) |
| Description des actions prises | 3.7. (p.33-42) |
| 201-1 Valeurs économiques directes | Politique économique (p.40-42) |
| 203-2 Valeurs économiques indirectes : subsides (partiel) | Politique économique (p.42) : http://www.developpementdurable.be/fr/themes/subsides |
| 301-1 Consommation de papier | Politique environnementale - consommation de papier (p.34) |
| 305-3 Émissions indirectes par rapport aux déplacements de service | Politique environnementale – Voyages de service (p.34-35) |
| Trajets domicile-lieu de travail (transport employés) | Politique environnementale – Trajets domicile-lieu de travail (p.35) |
| Critères durables dans les marchés publics | Politique environnementale - Achats durables (p.36) |
| Événements durables | Politique environnementale - Événements durables (p.35) |
| 401-1 Entrée en service de nouveaux membres du personnel et rotation du personnel | Politique sociale (p.37) |
| 403-2 Accidents de travail et absentéisme pour cause de maladie | Politique sociale (p.39) |
| 404-1 Nombre moyen de jours de formation par an par employé | Politique sociale (p.39) |
| 404-2 Programmes de développement des compétences et de formation destinés à assurer l'employabilité des employés et à les aider à gérer leur fin de carrière | Politique sociale (p.39) – Implication des membres du personnel et droit à la parole |
| 404-3 Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière | Politique sociale (p.39) – Implication des membres du personnel et droit à la parole (Crescendo) |
| 405-1 Diversité des organes administratifs et collaborateurs | Politique sociale (p.38) - Parité entre les sexes |
| 405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes | Pas d'application. La rémunération des fonctionnaires fédéraux est déterminée par la loi et ne fait aucune distinction entre les sexes. |
| 406-1 Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place | Aucun incident mentionné |



www.sdgs.be/fr



The SDG voices (<https://www.sdgs.be/fr/sdg-voices>)

L'IFDD a désigné avec The Shift huit organisations en tant que porte-paroles pour les SDGs en Belgique.

Ces huit ambassadeurs sélectionnés ont pour mission en 2017 de promouvoir les SDGs pendant toute une année et de tenter de sensibiliser le public à la réalisation des SDGs.

Les huit organisations peuvent être réparties dans les quatre thèmes suivants du Programme 2030 :

| THÈME | AMBASSEUR | |
|---------------|---|---|
| LA PROSPÉRITÉ | Colruyt (NL) | Le Mouvement Action Paysanne (FR) |
| |  |  |
| L'HUMANITÉ | Stad Gent (NL) | Duo for a job (FR) |
| |  |  |
| LA PLANÈTE | Bond Beter Leefmilieu (NL) | GoodPlanet (FR) |
| |  |  |
| LA PAIX | 11.11.11 (NL) | CNCD – 11.11.11 (FR) |
| |  |  |

Plus d'information : <http://www.sdgs.be/fr/sdg-voices>

Initiatives SDG

Le site Web www.sdgs.be compte une page consacrée aux projets, événements et engagements réalisés en Belgique à propos des SDGs.

L'IFDD souhaite ainsi accroître la notoriété des initiatives SDGs et encourager d'autres organisations à entreprendre des projets similaires.

Brochure SDGs



L'IFDD a rédigé une brochure à la mise en page agréable et lisible, dans laquelle les 17 objectifs sont énumérés.

Cette brochure peut être consultée en ligne via (<http://www.sdgs.be/fr/brochure-le-programma-de-developpement-durable-lhorizon-2030>) et est disponible en version papier, et ce en français, en néerlandais et depuis 2017, en allemand.

SDGs newsletter

L'IFDD prévoit à partir de 2017 la publication d'une lettre d'information électronique.

Pour recevoir la lettre, inscrivez-vous [ici](#).

Les SDGs également sur les médias sociaux



Abréviations

CFDD : Conseil fédéral de Développement durable

CIDD : Commission interdépartementale pour le Développement durable

CIMDD : Conférence interministérielle du Développement durable

DD : Développement durable

EMPL : Employés

ETP : Équivalent temps plein

GRI : Global Reporting Initiative

IFDD : Institut fédéral pour le Développement durable

NVR : National Voluntary Review

PFDD : Plan fédéral de Développement durable

SDGs : Sustainable Development Goals ou objectifs de développement durable

SNDD : Stratégie nationale de Développement durable

SPF CPM : SPF Chancellerie du Premier Ministre

UNRIC : Centre d'information régional des Nations unies

VLT : Vision à long terme pour un développement durable

Aucun élément de cette publication en ligne ne peut être repris sans l'autorisation écrite expresse de l'Institut fédéral pour le Développement durable. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations quant aux données figurant dans ce rapport, vous pouvez contacter le service Communication via communicatie@fido.fed.be ou au 02/501 04 62.

Éditeur responsable : Dieter Vander Beke, directeur a.i., Institut fédéral pour le Développement durable, rue Ducale 4, 1000 Bruxelles.

Dépôt légal D/2017/11945/4



Institut fédéral pour le Développement durable

Rue Ducale 4
1000 Bruxelles

Tél. 02 501 04 62

contact@developpementdurable.be

www.developpementdurable.be

